

Le Pont de Québec devient lieu historique national



Le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, vient de désigner le Pont de Québec lieu historique national. C'est dire que le gouvernement canadien acceptera d'investir dans sa restauration. Détails en page A 5.

L'AFFAIRE TRÂN Ottawa doit donner du poing sur la table

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ **SAINTE-FOY** — Les membres du groupe de travail en faveur de la libération de Trân Triêu Quân demandent à Ottawa de donner du poing sur la table afin que l'homme d'affaires quitte les géles vietnamiennes le plus rapidement possible. Ils croient peu aux chances de succès d'un éventuel appel.

M. Trân a été condamné à la prison à vie, hier, au terme d'un procès expéditif tenu à Ho Chi Minh-Ville. Le Fidéen a écopé de la sentence la plus sévère qui puisse être ordonnée par un tribunal vietnamien, à l'exclusion de la peine capitale.

Elle a été prononcée après une courte journée d'enquête et 15 minutes de délibérations. M. Trân Triêu Quân, 43 ans, a été inculpé « d'expropriation de la propriété socialiste ».

« Ce verdict va totalement à l'encontre des conclusions d'une enquête d'Interpol Canada qui soulignait que M. Trân n'était qu'un bouc émissaire dans cette affaire », a rappelé hier Janel Gauthier, porte-parole du comité de soutien à M. Trân.

La justice vietnamienne tient l'homme d'affaires de Sainte-Foy responsable de la disparition de 1 million \$ qu'une de ses sociétés d'État a versé pour l'achat de coton à la filiale canadienne d'une entreprise américaine en vertu d'un contrat signé en 1992. Or, la marchandise n'a jamais été livrée.

UNE FAMILLE FOUDROYÉE

Mme My Thi Nguyen Trân a appris le sort qui venait d'être réservé à son époux à 6 h, hier, par un fonctionnaire des Affaires étrangères.

« Mes enfants et moi sommes foudroyés par la nouvelle d'un procès

Voir POING en A 2 >

AUTRE TEXTE

Il faudrait retrouver Morgan A 3

LES SPORTS



Chez les Sénateurs

Jacques Martin est devenu hier le nouvel entraîneur des Sénateurs.

PAGE D 1

LA MÉTÉO



Maximum -9, Minimum -21

Ensoleillé, venteux et froid. Demain, ennuagement et faible neige. Détails page C 2

QUÉBEC, 100¢ ANNÉE, NO 27
FLORIDE, 1.60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

Admissible
au REER
Québec Hydro 805%
10 ans
MIDLAND WALWYN
652-8011 • Le mot de l'année « BLUE CHIP »
Taux sujet à changement sans préavis 272401M

Fraudes au téléphone

Cinq hôpitaux du Québec aux prises avec des milliers de dollars d'appels interurbains outre-mer faits par des inconnus

ANNIE ST-PIERRE
Collaboration spéciale

■ **BAIE-COMEAU** — Au moins cinq hôpitaux du Québec ont été victimes de fraudes téléphoniques majeures coûtant des dizaines de milliers de dollars pour des appels interurbains outre-mer faits dans plusieurs pays du monde au cours du mois de septembre dernier.

Entre les 10 et 17 septembre 1995, le ou les fraudeurs ont littéralement berné les standardistes d'au moins cinq hôpitaux québécois en s'identifiant en

tant que technicien d'une compagnie téléphonique désirent effectuer des tests sur le réseau.

« La personne demandait à la récep-

tionniste de composer le 9 et de raccrocher le combiné, ce qui lui donnait l'accès direct au réseau téléphonique de l'hôpital. Le fraudeur pouvait ainsi effectuer des appels à l'étranger qu'ils revendaient à d'autres personnes par le biais d'un transfert d'appel ou d'une conférence à trois », a expliqué au SO-

Accès direct
aux réseaux
des
hôpitaux

LEIL le directeur de Québec-Téléphone pour la Côte-Nord, M. Mario Desgagnés.

Les hôpitaux de Baie-Comeau, Sept-Îles, un établissement de la Beauce et dans les Laurentides ainsi que dans le Bas-St-Laurent ont notamment été victimes de ce subterfuge qui leur a coûté plusieurs milliers de dollars. Par exemple, l'hôpital de Baie-Comeau devra payer la somme de 4094 \$ pour des

Voir FRAUDES en A2 >

Un nouveau cabinet sans André Ouellet

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, mettra un terme à une carrière politique de près de 30 ans, aujourd'hui, au moment même où le premier ministre Jean Chrétien annoncera la composition de son nouveau cabinet.

De son côté, l'actuel ministre du Patrimoine, Michel Dupuy, considéré comme le maillon le plus faible du cabinet Chrétien, sera carrément relégué aux banquettes arrières.

Toute la journée, hier, la machine à rumeurs a fonctionné à plein régime au sujet de ce remaniement tant attendu, le premier depuis que les libéraux ont obtenu le pouvoir en octobre 1993.

Selon des informations qui circulaient dans la capitale fédérale, hier, André Ouellet, qui a sévèrement critiqué la performance référendaire du chef du Parti libéral du Québec Daniel Johnson, en décembre dernier, ne sera pas le seul à démissionner du cabinet.

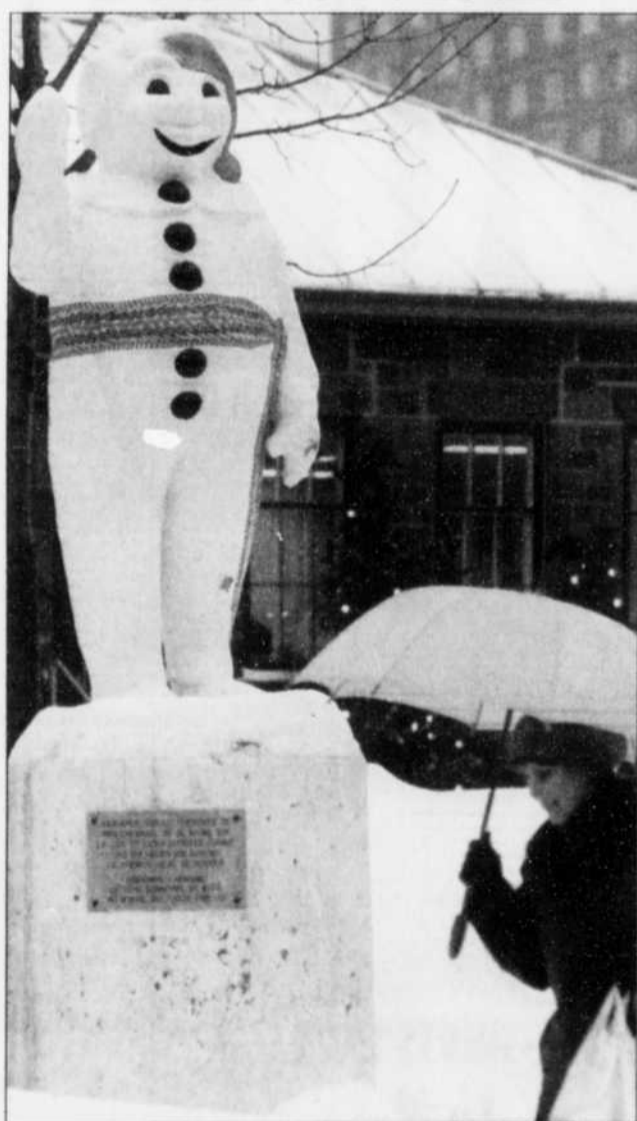
Le ministre du Commerce international, Roy MacLaren, qui n'a pas l'intention de solliciter un autre mandat, remettra aussi sa démission, tout comme la secrétaire d'État au multiculturalisme et du statut de la femme, Sheila Finestone, qui aurait accepté de réorienter sa carrière, soit au Sénat ou ailleurs.

Un siège à la Chambre haute est d'ailleurs vacant au Québec depuis mardi à la suite de la démission du sénateur conservateur John Sylvain.

En ce qui a trait à Michel Dupuy, son

Voir CABINET en A2 >

Doux et redoux



Gilles Vigneault, le poète des hivers québécois, va devoir se recycler. À ses tam-le-li-dou, il devra juxtaposer le temps doux et le temps redoux. Une autre fois encore, le mercure a fait des hauts et des bas. Moins de deux degrés en matinée, de la pluie en fin de journée, une congélation dans les heures qui ont suivi. Les chantages de la météo ne sont guère plus optimistes. À ce qu'il paraît, la journée de samedi sera encore plus désolante. Une dépression en provenance du sud occasionnera encore plus de pluie. C'est Bonhomme, à l'aube de son carnaval, qui ne trouve pas la chose drôle.

L'élève devra acheter un ordinateur

Programme axé sur les nouvelles technologies à l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ **QUÉBEC** — L'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier, à Sainte-Foy, est en train d'élaborer un programme de formation axé sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour s'y inscrire, l'élève devrait toutefois posséder un ordinateur portatif. Un déboursé de 2000 \$ à 2500 \$ pour les parents.

Quelque 860 parents d'enfants de 5e année du primaire des écoles de la Commission scolaire des Découvreurs (Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, Saint-Augustin) sont actuellement « sondés » sur le projet. « Nous faisons une étude de marché », explique le directeur de l'école Les Compagnons-de-Cartier, M. Marc Giguère. Si la commission scolaire approuve son projet, l'école aimerait pouvoir recevoir, dès septembre 1997, 64 élèves de 1er secondaire. Les jeunes poursuivraient ensuite leur formation au secondaire à l'intérieur de ce nouveau programme. Selon M. Giguère, ce projet constitue une première dans la région, voire dans la province.

Le programme vise à développer chez l'enfant l'ouverture aux nouvelles technologies, de sorte qu'il puisse exploiter ces technologies et s'en servir comme outil de travail, de recherche et de communication. Le programme devrait aussi développer chez l'élève des habilités langagières en français et en anglais qui le rendront capable de se servir de toutes les possibilités des nouvelles technologies. En plus d'être bilingue au terme de son secondaire, le jeune

860 parents
« sondés »
sur le projet

Voir ÉLÈVE en A2 >

LES RETOURNÉS

FRAUDES

D'autres clients comme des universités

Suite de la Une

appels placés entre autre au Maroc, en Égypte et au Yémen. La note s'élève à 2917 \$ à l'hôpital de Sept-Îles pour 20 appels faits le 17 septembre. La facture frise même les 10 000 \$ dans un des établissements victimes que refuse d'identifier l'Association des hôpitaux du Québec.

Selon Québec-Téléphone, le même stratagème s'est étendu à d'autres clients d'affaires comme des universités du Québec et des grandes entreprises canadiennes pour des communications en Éthiopie, au Maroc, en Égypte, au Sénégal ainsi qu'en Syrie.

Dans le cas des hôpitaux, le fraudeur se présentait parfois comme un médecin dans une situation d'urgence qui avait besoin d'un appel interurbain. Le SOLEIL a toutefois appris qu'à Sept-Îles, deux individus se sont préalablement présentés à l'hôpital sous prétexte de faire des vérifications à la console téléphonique. C'est à ce moment qu'ils ont installé une ligne avant de quitter l'établissement et entreprendre la manoeuvre à partir d'une résidence ou d'un appartement. « Ce qui surprend, c'est la sérénité dans laquelle ils ont procédé puisque les appels frauduleux ont tous été placés dans la période du 10 au 17 septembre dernier », observe M. Denis Courché-

nes de Québec-Téléphone.

Après la découverte de cette supercherie, Bell et Québec-Téléphone ainsi que les responsables de la téléphonie des Maritimes et du Manitoba ont procédé à des vérifications techniques sur les systèmes téléphoniques des établissements de santé et immédiatement prévenu leur clientèle d'affaires pour éviter des escroqueries du genre. Cela aura permis de mettre un frein à la supercherie.

Certains corps policiers municipaux, dont celui de Sept-Îles, ont été avisés des événements mais il semble impossible d'identifier l'origine des appels. Québec-Téléphone et Bell Canada disent ne pas être responsables de cette ruse et l'Association des hôpitaux du Québec refuse de rembourser les établissements puisque les programmes d'assurance ne couvrent pas ce type de fraudes.

À Baie-Comeau, le centre hospitalier n'a pas encore porté plainte auprès de la police municipale mais a plutôt choisi de payer la facture, en vertu d'une entente avec Québec-Téléphone.

Quant à la Sûreté du Québec, une enquête a été ouverte dans le cas de la fraude commise dans un établissement de santé de la Beauce. Rien n'indique qu'une enquête d'importance est en cours au sujet de cette fraude magistrale.

CAPINET

Rumeurs

Suite de la Une

séjour à la Chambre des communes comme simple député pourrait être de courte durée. Des rumeurs veulent en effet que le premier ministre Chrétien nomme son ami de longue date au poste de lieutenant-gouverneur du Québec, au plus tôt au mois de juin.

Il remplacerait ainsi Martial Asselin dont le mandat, échu en août dernier, a été prolongé de quelques mois à la demande du chef du gouvernement libéral.

M. Asselin avait été nommé en août 1990 par l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney.

À mi-chemin de son mandat, le premier ministre Chrétien profitera donc du départ de certains ministres afin de faire entrer dès aujourd'hui du sang neuf au sein de son gouvernement, notamment en provenance du Québec.

Depuis quelques jours, plusieurs noms ont circulé. Les plus sérieux sont Pierre Pettigrew, ex-bras droit de Claude Ryan et un expert en commerce international, le politologue, Stéphane Dion et Eric Maldoff, l'ancien président d'Alliance Québec qui a participé à l'élaboration de la stratégie du camp du NON lors du dernier référendum. Ardent défenseur du libre-échange, M. Pettigrew fera son entrée au cabinet en remplaçant le ministre Roy MacLaren.

Fidèle organisateur des libéraux au Québec, le député de Saint-Léonard, Alfonso Gagliano, obtiendrait quant à

lui une promotion. Il deviendrait titulaire du ministère du Travail ou des Travaux publics.

La ministre du Travail, Lucienne Robillard, irait de son côté prendre la relève de Sergio Marchi au ministère l'Immigration.

Au moins deux ministres du Québec, soit Paul Martin aux Finances et Marcel Massé aux Affaires intergouvernementales, conserveront leurs postes actuels.

La vice-première ministre Sheila Copps, qui est bilingue, héritera du ministère du Patrimoine. Son ministère de l'Environnement aboutirait entre les mains de la ministre de la Santé, Diane Marleau, qui a fait l'objet de critiques acerbes depuis deux ans à ce poste.

David Dingwall, que l'on dit responsable du favoritisme libéral dans les Maritimes en tant que titulaire des Travaux publics, chassera les souliers de Diane Marleau.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, réalisera son rêve en devenant le prochain responsable de la diplomatie canadienne à la place d'André Ouellet.

M. Axworthy, qui sera remplacé par le ministre des Transports, Doug Young, n'a pu jusqu'ici mener à bien les difficiles réformes des programmes sociaux, dont celle de l'assurance-chômage qui a commencé à susciter une levée de boucliers dans certaines régions du pays.

Trois autres députés feraient leur entrée au cabinet, soit Martin Cauchon (Outremont), Jane Stewart (Brant), présidente du caucus national du Parti libéral et Fred Mifflin (Bonavisat-Trinity-Conception), qui défendrait les intérêts de Terre-Neuve à la table du cabinet à la place du ministre des Pêches Brian Tobin.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	6 à 12
Le Monde	13
CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7
Une place au soleil	6 et 7
CAHIER C	
Le Monde Magazine	1 et 3
Arts et spectacles	4 à 8
Votre agenda	2
Ce soir à la télé	2
annonces classées	6 à 8
Décès	8 et 9
CAHIER D SPORTS	
Maurice Dumas	1
Statistiques	2 et 4
Longueur d'ondes	5
Jeux et B.D.	7 et 8
SERVICES	
Abonnements	686-3344
annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

6/49	tirage du 24-01-96
1-3-5-16-20-26	(complémentaire)
31	EXTRA
723425	LA QUOTIDIENNE
tirage du 24-01-96	2-3-6
8-7-1-3	BANCO
tirage du 24-01-96	4-5-13-14-16-18-
24-28-31-32-34-36-39-	41-42-43-45-48-50-70

RÉFLEXION

Il n'est pas de travail plus pénible que celui de chercher du travail (Antoine Gérin-Lajoie).

POING

Sanglots

Suite de la Une

aussi expéditif et une sentence hors du commun », a-t-elle indiqué avec difficulté en après-midi.

Elle a eu besoin de toutes ses forces pour lire une brève déclaration, s'arrêtant longuement pour réprimer ses sanglots. « Je sais que mon mari n'a rien à se reprocher. Nous comptons sur le groupe de travail pour continuer à faire pression sur les autorités canadiennes en vue de corriger cette injus-

tice. »

Mme My Thi Nguyen Tràn et ses trois enfants n'ont pas revu Tràn Triêu Quàn depuis deux ans. Elle a expliqué qu'il était avec eux en janvier 1994. « Puis, il a décidé de se rendre au Vietnam avec l'intention d'aider le gouvernement à trouver une solution au différend commercial. »

RÉTORSIONS ÉCONOMIQUES

Pour les membres du comité de soutien à Tràn Triêu Quàn, le verdict et la sentence témoignent de l'échec de la stratégie employée par la diplomatie canadienne jusqu'ici.

À mots couverts, ils privilégient désormais des mesures de rétorsions économiques et des interventions énergiques. « Pour ne pas nuire aux liens économiques avec le Vietnam, le Canada

s'est contenté de représentations diplomatiques en communiquant ses inquiétudes et ses préoccupations au gouvernement vietnamien. Il a refusé de poser des gestes concrets sur le plan économique », a déploré M. Gauthier.

Peu avant Noël, une intervention musclée de l'épouse du président américain a permis l'expulsion vers les États-Unis de deux citoyens américains qui avaient été condamnés par la justice vietnamienne.

Le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, ont toujours marché sur des oeufs dans ce dossier, ne voulant pas compromettre les relations commerciales entre les deux pays.

Toutes leurs interventions ont échoué, même celle effectuée en no-

vembre 1994 dans le cadre d'une tournée de Team Canada.

Le député bloquiste de Louis-Hébert, Philippe Paré, s'est joint au concert de dénonciations, qualifiant l'attitude du gouvernement canadien de « laxiste » et de « pleutre ».

À Ottawa, hier, le ministre des Affaires étrangères n'était pas disponible pour commenter le jugement. Une porte-parole de son ministère, Jennifer Floan, a indiqué que rien n'avait encore été décidé par le gouvernement, soulignant que M. Tràn dispose de 15 jours pour en appeler du verdict.

Me Jean Paquet, membre du comité de soutien à l'homme d'affaires, ne croit pas qu'un appel soit la bonne solution. Il craint qu'il ne fasse que légitimer le processus judiciaire vietnamien.

ÉLÈVE

Entrevue

Suite de la Une

devrait avoir été initié à une troisième langue (l'espagnol), au deuxième cycle de la secondaire.

Cependant, n'entrera pas dans ce programme qui veut. Les élèves seront soumis à des tests et à une entrevue. Ils devront certes avoir un intérêt pour les nouvelles technologies et une connaissance minimale en micro-informatique, mais aussi ils devront avoir des résultats scolaires supérieurs à la moyenne en français, en mathématiques et en anglais. Et en plus, chaque élève devra se procurer un ordinateur portatif afin de poursuivre à la maison le travail entrepris à l'école. Le portatif lui permettra aussi d'avoir un accès limité au réseau d'information de l'école et d'être en lien avec d'autres élèves ou des enseignants. À moins d'obtenir des modalités de financement de la commission scolaire ou des entreprises privées, l'achat de l'ordinateur serait assumé par les parents. Le directeur estime que dans un contexte de compressions budgétaires, la commission scolaire ne peut défrayer les 400 000 \$ que nécessiterait l'achat d'ordinateurs portatifs pour les élèves.

LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Que fait-on alors de l'accessibilité et de la gratuité scolaires? Selon M. Giguère, le nouveau programme ne contrevient pas à ces deux principes. « Ce n'est pas un programme obligatoire. Les parents inscriront leurs enfants s'ils le veulent bien. C'est la même chose que s'ils décidaient de l'inscrire à un programme de sports ou d'arts-études ou au baccalauréat international. »

Le directeur ne comprend pas pourquoi LE SOLEIL accroche sur le déboursé de 2000-2500 \$. « C'est un investissement pour le jeune. Amorti sur cinq ans, cela donne 500 \$ par année ». M. Giguère ne croit pas que ce sont seulement les enfants de parents mieux nantis qui pourront suivre le programme axé sur les nouvelles technologies « C'est une question de choix. Des parents achètent des mobylettes pour leurs enfants. Ils peuvent acheter un ordinateur portatif. »

CHEMISIERS COTON SERGÉ

19.99

rég. 38.00*

Coton broissé, une poche plaquée. Vanille, chocolat, paprika. P.m.g. Ste-Foy, Galeries de la Capitale.



PANTALONS TWIK

29.95

rég. jusqu'à 99.95*

Variété de pantalons en tweed, laine ou velours. Coloris de brun, noir, forêt, 26 à 34 dans le groupe.

twik®

LES VRAIES VALEURS EN JANVIER

RÉDUCTION de

50%

ET PLUS

Magasinez de 9 h 30 à 21 h 00



TEE-SHIRTS TWIK

14.99

rég. jusqu'à 40.00*

Tee-shirts en jersey de coton. Styles unis et imprimés. Tons de forêt, bordeaux, marine. P.m.g.

PULLS TWIK

9.99

rég. 65.00*

Économisez 80% sur des pulls d'Italie, col roulé ou cardigan col V, tricot angora avec un brin de lurex. Rose ou gris.



JUPES EN LAINAGE

29.95

rég. jusqu'à 69.95*

Des styles courts et longs, unis ou à carreaux variés dans des tons de charbon, noisette, marine. Tailles de 5 à 13 dans le groupe.

la maison



simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX-QUÉBEC

* Le prix régulier signifie le prix auquel cet article est habituellement vendu chez Simons et n'est pas une indication du prix auquel sont vendus la majorité des articles en question.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

SPA

Sursis pour la fraude de 30 000\$

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Un sursis de sentence a été accordé hier à Nicole Chouinard, la comptable de 52 ans qui a reconnu avoir fraudé la Société protectrice des animaux d'une somme de 30 000\$. Le juge Marc Choquette a accordé, non sans hésitation, le sursis suggéré par les deux parties. Il a toutefois imposé une probation de trois ans à l'accusée. Les quatre premiers mois, elle devra résider à la maison Expansion Femme.

Le stratagème de la comptable de la SPA avait été découvert il y a un an. Elle omettait d'inscrire des chèques faits à l'ordre de l'organisme et les détournait plutôt à son profit. Son avocat, Me Marc Robert, a souligné les conclusions du rapport présentiel préparé par une professionnelle d'Expansion Femme et démontrant un « intérêt hors du commun » de la part de Nicole Chouinard pour un programme à cet endroit. La grande motivation manifestée par la femme, qui n'a pas de « structure délinquante », fait croire qu'il n'y a pas de risque de récidive.

Le procureur de la Couronne, Me Léopold Vézeau, a admis que, théoriquement, l'emprisonnement aurait été de mise. « Mais quand il s'agit de femmes, a-t-il dit, on les envoie à Expansion Femme parce qu'elles y sont prises en charge et qu'on les remet dans le droit chemin. »

L'accusée ne possédait pas d'antécédents judiciaires, et son histoire de famille « bien particulière », de dire son avocat, rend surprenant la fraude à laquelle elle s'est livrée. Le juge Choquette a placé au crédit de Nicole Chouinard qu'elle a évité la tenue d'un procès qui aurait occasionné des frais. Puisqu'elle vit maintenant de l'aide sociale, un séjour à Expansion Femme est donc apparu la meilleure solution au juge.

LES SUITES DE QUÉBEC 2002

Projet olympique sur la glace

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Ville de Québec ne sera pas candidate à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2006, a annoncé hier, le maire de Québec. Selon lui, aucune ville nord-américaine n'a de chances de l'emporter. Mais la flamme olympique n'est pas éteinte, l'objectif ultime étant d'organiser des JO d'ici 2014.

Jean-Paul L'Allier cite la persévérance de Salt Lake City qui a présenté sa candidature à quatre reprises avant de l'emporter. La première fois, la ville américaine a récolté quatre votes, rappelle le maire de Québec. Québec en a obtenu sept à son premier essai. Même s'il reconnaît que les nombreux équipements déjà en place ont avantage Salt Lake City, le maire de Québec n'a aucunement l'intention de construire par anticipation des sites olympiques.

Pour la prochaine candidature, la tenue d'un référendum est plus que probable, si on se fie aux propos du maire de Québec.



Pierre Mainguy

« Il faut tirer des leçons de la première candidature. Le calendrier était serré. La prochaine candidature nous donne le temps de réfléchir ». Mais il pose toujours les mêmes questions. « Qui faut-il consulter, la région, la province ou tout le pays ? Et la question doit-elle

porter sur l'opportunité d'organiser des Jeux, ou sur leur financement ? ».

L'organisme Sports internationaux de Québec se verra remettre le surplus de 518 000\$ de Québec 2002 avec la mission de garder la flamme olympique allumée. Un comité de surveillance de six membres sera mis sur pied pour s'assurer que l'argent est bien utilisé à la promotion de Québec comme ville olympique. Dans un document d'orientation, Sports internationaux écrit que son objectif est de poursuivre la mission de Québec 2002 et d'obtenir des Jeux olympiques d'hiver d'ici 2007, année du choix par le CIO de la ville hôte des Jeux de 2014.

Sports internationaux existe depuis 1972, et son budget annuel n'a jamais dépassé les 120 000\$. En héritant du surplus de Québec 2002 et en poursuivant l'objectif olympique, ce qui pourrait amener certains commanditaires à contribuer, le président de l'organisme croit pouvoir bénéficier d'un budget annuel de 300 000\$. Au lieu de fonctionner avec seulement deux employés à temps partiel, Sports internationaux pourrait embaucher un directeur général, précise M. Pierre Mainguy. La Ville de Québec a voté hier ma-



Jean-Paul L'Allier

tin une contribution de 65 000\$ à Sports internationaux. Le maire L'Allier ne voit pas pourquoi Québec serait la seule ville à contribuer à cet organisme dont les activités profitent à toute une région.

L'objectif de l'organisme serait d'attirer à Québec trois événements sportifs internationaux à chaque année, des championnats, coupe du monde ou congrès qui permettraient de côtoyer des membres du CIO et des responsables de fédérations internationales. « Pourquoi le CIO ne tiendrait-il pas un congrès ou une session à Québec d'ici les dix prochaines années ? », demande le maire L'Allier. Une autre mission de Sports internationaux sera de conserver des liens avec les membres du Comité international olympique et avec l'Association olympique canadienne afin de se préparer à soumettre une deuxième candidature, au moment jugé opportun.

VILLAGE DES HURONS

La GRC remet le véhicule de Madame

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Se conformant à une ordonnance du tribunal, la GRC a rendu cette semaine à une dame de Lac-Beauport le véhicule qu'elle avait saisi en novembre dernier parce son conjoint l'avait utilisé pour aller acheter des cigarettes au Village des Hurons. Plus précisément, c'est le 24 novembre que M. Réjean Leclerc était allé faire l'achat de cigarettes, au volant du véhicule appartenant à sa femme, en l'occurrence une Dodge Caravan 1989. La GRC mettait ainsi à exécution sa menace envers les clients des vendeurs du Village des Hurons.

Pour faire bouger les choses, Me Marc Gaucher, l'avocat de Mme Suzie Tremblay, devait faire déclarer par le tribunal que son droit de propriété dans le véhicule n'était pas affecté par la saisie. C'est ce qu'a confirmé le juge Yves Alain, de la cour supérieure. Mais auparavant, il fallait démontrer que, conformément à la loi sur l'accise, Mme Tremblay était innocente de toute complicité avec son conjoint dans l'infraction commise par ce dernier.

La preuve faite devant lui à cet égard a satisfait le juge Alain, l'infirmière auxiliaire ignorant à ce moment-là l'utilisation que son conjoint faisait du véhicule. La requête accordée par le juge signifie que Mme Tremblay possédait un droit s'élevant à 3500\$, montant correspondant à la valeur du véhicule quoique l'avis de saisie en ait fixé la valeur à 4500\$. Partant de là, la GRC conserve le choix de vendre le véhicule et de remettre 3500\$ à son propriétaire ou encore de le lui restituer. Dans ce cas-ci, on a opté pour la restitution du véhicule à sa propriétaire.

CONDAMNATION DE TRÂN TRIÊU QUÂN

Il faudrait retrouver Morgan

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Le juge qui a présidé au procès éclair de Trân Triêu Quân a indiqué que le dossier pourrait être réexaminé si Paul Christopher Morgan était retrouvé, a affirmé Janel Gauthier, le porte-parole du groupe de travail en faveur de la libération du Fidéen.

Paul Christopher Morgan est le président de la compagnie américaine Excel Cotton pour laquelle l'accusé aurait servi d'intermédiaire. Cette entreprise devait livrer 800 tonnes de coton d'Ouzbékistan à la Saigon Textile and Garments company. Agissant comme courtier et consultant en import-export, M. Trân avait mis le deux groupes en contact. Il ignorait qu'Excel était

une compagnie bidon et que son président disparaîtrait dans la brume après avoir empoché le million \$.

En novembre 1993, M. Morgan aurait fait parvenir une lettre aux autorités vietnamiennes dans laquelle il dégageait l'homme d'affaires québécois de toute responsabilité. « Pour l'instant, on ne sait pas si cet élément a été por-

té à la connaissance du tribunal », a confié M. Gauthier.

Un rapport de l'ambassade du Canada à Hanoi, remis au ministère des Affaires étrangères en mars 1994, démontrait que M. Trân était victime des politiques en vigueur dans son pays d'origine.

Dans ce document, obtenu par le SOLEIL l'an dernier, on pouvait lire que « le gouvernement vietnamien lutte fermement contre la corruption qu'il a identifiée dans ses propres rangs. Dans un cas où un important montant d'argent est perdu, il y a une forte pression pour trouver une raison ou un bouc émissaire ».

Les proches de Trân Triêu Quân voulaient à tout prix éviter un procès, convaincus que les dés étaient pipés. Le Vietnam fait encore peu de cas des droits individuels et condamne très sévèrement les délits commerciaux. Au Canada, un tel délit aurait été puni d'un maximum de dix ans de prison.

« Notre but est de favoriser le commerce, mais nous ferons savoir à tous

les gens d'affaires qu'il est dangereux de faire des affaires au Vietnam », a déclaré Serge Coulombe, de la Chambre de commerce de Sainte-Foy.

M. Coulombe a ajouté qu'il était « très déçu de la mollesse du gouvernement canadien dans ce dossier », mais qu'il ne baisserait pas les bras. La Chambre de commerce continuera de soutenir le comité pour la libération de M. Trân.

Lorsque le Vietnam s'est ouvert aux entreprises étrangères, Trân Triêu Quân a fondé la Corporation internationale TTQ et Associés en vue de promouvoir les relations commerciales entre son pays d'adoption et son pays d'origine.

Le siège social de l'entreprise était situé au Parc Samuel Holland, à Québec, avec un bureau d'affaires à Ho Chi Minh-Ville.

Trân Triêu Quân est arrivé au Québec en 1970 et a obtenu la citoyenneté canadienne sept ans plus tard. Il est connu depuis longtemps, notamment pour avoir lancé le taekwon-do dans la capitale.

En 1985, le Musée de la civilisation l'a honoré pour sa contribution à la vie québécoise. Trân Triêu Quân est le père de Joliette, étudiante à l'Université de Montréal, et Cécilia et Nicolas, deux étudiants de Rochebelle, à Sainte-Foy.

Le gouvernement du Québec ne peut faire grand chose sinon faire des pressions sur le gouvernement canadien.



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

L'épouse de Trân est encore sous le choc de ce verdict éclair.

JE VEUX AVOIR

des façons de RENDRE mon

REER plus PAYANT

DU 29 JANVIER AU 25 FÉVRIER,
REGARDEZ L'INFOPUB DE LA BANQUE ROYALE SUR
VIDÉOTRON CANAL 33 :

LUNDI 18 h 30 MARDI 7 h 00 MERCREDI 11 h 30 JEUDI 19 h 30 VENDREDI 18 h 00 SAMEDI 18 h 00 DIMANCHE 15 h 00 et 19 h 30



BANQUE ROYALE

Commanditaire officiel de l'Association olympique canadienne



QUÉBEC

Hommage aux
«sans fumée»

Dans le cadre de la semaine sans fumée, le Conseil québécois sur le tabac et la santé profite de l'occasion pour rendre hommage aux entreprises, municipalités, écoles et places d'affaires qui sont devenues des espaces sans fumée. Dans la région de Québec, l'entreprise Louis Garneau Sports Inc de Saint-Augustin, dans la catégorie PME, est au nombre des six pionniers honorés pour avoir instauré des espaces sans fumée dans son établissement. Le journal LE SOLEIL reçoit, pour sa part, une mention spéciale pour avoir pris l'initiative de rendre ses locaux sans fumée depuis novembre 1995. Les autres lauréats sont la ville de Pointe Claire, la commission scolaire Eastern Townships de Lennoxville, les Restaurants McDonald, Ciné-amusements Odéon de ville LaSalle et la maison Alcan.

Collecte de sang:
objectif atteint

Les organisateurs de la collecte de sang du Carnaval de Québec peuvent se frotter les mains de satisfaction. Ils ont dépassé leur objectif de 500 donneurs lors de la collecte qui a eu lieu jeudi et vendredi aux Galeries de la Capitale. Cette année, 565 personnes ont donné un peu de leur temps et de leur sang à la Croix-Rouge, comparativement à 366 donneurs l'an passé. C.B.

LA GUADELOUPE

Démission du maire

Conseiller municipal depuis 1988 et maire de La Guadeloupe depuis deux ans, M. Serge Philippon, a remis sa démission au conseil, lundi. Les démêlés juridiques entou-

MARCHÉ DU FER
Mines
Wabush vise
le marché
international

ROBERT SAVARD

Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Sans afficher un optimisme à outrance, Mines Wabush voit arriver l'an 2000 avec réalisme. La minière prévoit investir 75 millions \$ pour faire face à la mondialisation des marchés.

«On peut dire que les années difficiles de la compagnie sont derrière elle, a déclaré le directeur général de Mines Wabush, Damien Lebel, à la centaine de personnes venues l'écouter à la Chambre de commerce de Sept-Îles. Mais sa structure administrative la met constamment en danger relatif, a-t-il ajouté. Un dollar trop fort, par rapport à la devise américaine, pourrait inciter nos propriétaires à favoriser le marché du sud.»

Depuis peu, la minière vend une partie de sa production à des italiens. En 1996, c'est 1,5 million de tonnes, près du tiers de sa production, qui seront achetées par ces deux clients seulement. La signature de ce contrat de cinq ans incite Mines Wabush à pousser la production de son usine de Pointe Noire à son maximum: 6 millions de tonnes par année, une performance qu'elle avait réduite en 1992, en raison de la faiblesse du marché.

QUÉBEC



LE SOLEIL, HAYNALD LAVOIE

Préparatifs du Carnaval sous la pluie

Les travaux de préparation du Carnaval de Québec se sont poursuivis hier, encore une fois sous la pluie. Pendant que certains installaient la signalisation routière parapluié à la main, d'autres complétaient l'aménagement de Place Desjardins. Le temps doux de la semaine dernière a quelque peu retardé l'installation de l'immense terrain de jeux qui animera les Plaines d'Abraham pendant le Carnaval. Le manque de neige a rendu plus difficile la construction des glissades et des blocs de neige destinés aux sculpteurs. Mais, les organisateurs assurent que tout sera prêt samedi pour l'ouverture officielle du site. C.B.

rant le dossier de Sani-Manic contre la municipalité et les divisions internes, entre le maire et les membres du conseil, ne sont pas étrangers à ce départ. M. Philippon, qui a milité pour le OUI, quitte aussi la table des maires de la MRC Beauce-Sartigan où il s'occupait de plusieurs dossiers. L.D.

SAINT-GEORGES

M. Carrier se retire

Gérant de l'exploitation de Québec dans les districts de Sainte-Marie et Saint-Georges de Beauce et employé de l'entreprise de-

puis plus de 36 ans, M. Michel Carrier, prend sa retraite en avril. La direction régionale de l'exploitation de Québec, qui comprendra désormais la Beauce, sera confiée à M. Réjean Thériault, en poste à Sainte-Marie. Pour couvrir le secteur de Saint-Georges, ce dernier sera secondé dans sa tâche par MM Gilles Nadeau, Roger Larochelle et Jean-Guy Bourret. L.D.

VALLÉE-JONCTION

«One-Woman show»

Marie-Hélène Poulin, originaire de Vallée-Jonction, et cofondatrice, avec un autre Beauceron, Gil Champagne, du Théâtre Blanc, montera sur les planches de l'Anglicane, à Lévis, les 26 et 27 janvier pour présenter un «one-woman show» intitulé «Mes clémenceries». Comédienne, chanteuse, l'artiste livrera à son auditoire, les textes et chansons de Clémence Desrochers. L.D.

CÔTE-NORD

Jeune victime
de la route

Un temps particulièrement maussade sur la Côte-Nord, obligeant les policiers de la Sûreté du Québec à ordonner à des chauffeurs de camions de rester sur place pendant quelques heures, le temps de mieux déblayer la route 138, entre Tadoussac et Baie-Trinité, a malgré tout occasionné le décès d'un automobiliste hier matin, à 10h 05, à quelques kilomètres de Godbout. L'homme, dans la vingtaine est mort à l'hôpital après que son auto eut effectué un face-à-face avec un lourd camion, sur une route très glissante. «C'est dans une courbe prononcée où l'on connaît beaucoup d'accidents», a insisté un policier de la SQ. L'identité du jeune homme n'a pas été révélée. Au moment de l'accident, un vent de plus de 70 kilomètres soufflait sur la région. C.V.

DÉRAILLEMENT À VILLEROY

La voie ferrée rouverte
plus tôt que prévu
La circulation des trains du CN et
de VIA se fait normalement

CLAUDETTE SAMSON

Le Soleil

■ QUÉBEC — Les équipes du Canadien national sont finalement parvenues à rouvrir plus tôt que prévu la section de voie ferrée de Villeroiy fermée depuis lundi en raison du déraillement de 19 wagons.

À 10h 45, plutôt qu'à 20h comme il avait été estimé la veille, la voie était redevenue passable et ce, même s'il restait encore trois wagons à rembarquer sur les rails.

Comme à chaque fois qu'un déraillement se produit, les chefs de convois ont pour consigne de circuler au ralenti sur la section concernée pendant un certain, a expliqué hier le porte-parole du CN, Mme Louise Filion. Autrement, la circulation des trains du CN et de VIA Rail se fait maintenant normalement.

Pour le CN, ce déraillement, le deuxième en deux semaines avec celui de Saint-Rédempteur au cours duquel trois wagons de marchandise ont quitté la voie, coûtera cher. L'évaluation de 1 million \$ paraît réaliste à Mme Filion.

Des 19 wagons qui ont déraillé, 11 iront à la ferraille et seront découpés sur place. Cinq avaient été remis sur rails hier matin, trois autres devaient l'être dans la journée. Restait le grain

de soya renversé à récupérer à l'aide d'aspirateurs.

Quant aux causes de ce déraillement, qu'un directeur d'opérations avait attribué lundi au bris des roues du huitième wagon, Mme Filion préférerait toujours hier attendre les conclusions de l'enquête du Bureau de sécurité dans les transports. Les roues avant de ce wagon se sont retrouvées de l'autre côté de la route que croise la voie et où s'est produit l'accident.

La porte-parole précise que le huitième wagon en question n'appartient pas au CN, mais à la compagnie Chicago North Western. Elle admet toutefois que la supervision mécanique des convois revient au CN.

11 des
wagons
renversés
iront à la
ferraille

INCENDIE DE
L'ÎLE D'ORLÉANSOrigine
accidentelle

CLAUDETTE SAMSON

Le Soleil

QUÉBEC — Ce sont vraisemblablement des cendres chaudes déposées dans un contenant en plastique se trouvant dans un «tambour» à l'arrière de la maison qui sont à l'origine du feu dans lequel a péri Nicole Vilaire, mardi, à l'île d'Orléans.

Cette hypothèse est celle qui apparaît la plus plausible aux enquêteurs de la Sûreté du Québec, qui ont écarté toute possibilité d'incendie criminel.

La victime, 63 ans, restée prisonnière de sa maison, a été retrouvée au bas de l'escalier, à environ deux mètres de la porte d'en avant. Cette porte était condamnée pour l'hiver, calfeutrée, et l'extérieur n'était pas déneigé.

Selon une voisine, la résidente de Saint-Jean avait, après la mort de son mari il y a deux ans, mis sa maison en vente. L'été dernier, elle avait trouvé un acheteur, mais elle a fait volte-face, se disant trop attachée à sa résidence de presque 200 ans.

Autre ironie du sort: parce qu'elle craignait le feu, la sexagénaire n'utilisait pas ses deux cheminées, préférant son poêle à bois. Or, ce sont probablement les cendres de ce poêle qui sont à l'origine du drame qui lui a coûté la vie...



Gilbert April

Dans son jugement rendu le 17 janvier, Me Jasmin écrit en toutes lettres que l'université a congédié le docteur April «pour éluder l'application de la Loi sur les normes du travail». «Qu'un organisme de l'importance de l'université Laval se livre à des procédés incorrects pour atteindre ses fins, c'est décevant, déclare le physicien au lendemain du jugement Jasmin. Je suis heureux que le commissaire reconnaisse l'injustice commise à mon endroit et m'accorde une compensation financière. Mais le préjudice causé n'est pas que financier. Ma carrière est compromise. Le mal est fait.»

Avec les «manoeuvres» de l'université Laval, Gilbert April a perdu une année complète de travail. Le candidat finalement retenu pour occuper le poste de professeur en traitement optique de l'information, Tigran Galstian, un post-doc d'origine arménienne recruté en France, n'est en effet entré en fonction qu'un an après son congédiement illégal le 15 août 1994, au terme de trois concours d'où l'attaché de recherche est sorti grand gagnant au premier tour.

«Certes, la décision du juge est majeure parce qu'elle prouve que l'université m'a congédié uniquement pour me priver des droits que confère la Loi sur les normes du travail après trois ans de service continu. Mais pour moi, le problème reste entier. Je ne sais toujours pas pourquoi mon nom a été placé sur une liste noire. J'ai participé aux trois concours. J'ai gagné le premier haut la main. J'ai toujours joué fair-play.»

Tout compte fait, Gilbert April juge bénin le prix à payer par l'université Laval pour s'être défait de celui qui, pendant 13 ans, a successivement été attaché de recherche et un professeur fort apprécié de ses étudiants. «L'université est condamnée à me verser l'équivalent du salaire et des autres avantages dont m'a privé mon congédiement, mais elle a quand même réussi pour le moment du moins à m'évincer. Pourtant, la star qu'elle cherchait, elle ne l'a pas trouvée. M. Galstian est un inconnu.»

PAS DE DÉCISION

De son côté, l'université Laval ne sait pas encore si elle ira en appel du jugement de Me Robert Jasmin. «Nous sommes en train d'étudier la décision. Nous avons dix jours pour réagir», a déclaré au téléphone l'adjoint au vice-recteur aux ressources humaines, Jacques Samson, qui malgré le revers encaissé se félicite que le commissaire ne remette pas en cause la procédure de sélection utilisée par l'université Laval pour choisir ses professeurs.

«M. April ne sera pas réintégré, note-t-il. Le jugement confirme qu'il avait été embauché sur un contrat à durée déterminée.»

L'adjoint au vice-recteur a par ailleurs nié que la candidature de Gilbert April ait été exclue d'office lors du troisième concours. «C'est faux! lance-t-il après être allé aux informations. Sa candidature a franchi les étapes du Comité de sélection et de l'Assemblée des professeurs. Mais il y avait d'autres candidatures plus fortes. Il n'était pas le premier sur la liste.»

En fait, Jacques Samson soutient qu'aucun Canadien n'avait les compétences requises pour occuper le poste de professeur en traitement optique de l'information, un poste «créé» par Gilbert April lui-même dans le cadre du programme d'actions structurantes financé par le gouvernement du Québec.

Fort du premier succès obtenu, le docteur April jongle maintenant avec l'idée d'intenter d'autres recours. «Je trouve abusive la décision du vice-recteur Alain Vinet de rejeter ma candidature retenue comme la meilleure par un jury impartial. Mais toute décision est prématurée.»

La folie des aubaines!

Escompte-Coiffe

Offre pour un temps limité.

Permanente*

Vision 2000, ultra douce

29,95 \$

Taux en \$/semaine

* Incluant: Shampoing conditionneur, coupe de cheveux, brushing, mousses et fixatif. Supplément pour cheveux longs.

Coloration

Igora Royal

17,95 \$

Taux en \$/semaine

Coloration seulement. Supplément pour cheveux longs.

Coupe de cheveux

Les lundis, mardis et mercredis seulement.

7,95 \$

Taux en \$/semaine

Traitement Facial

Vagheggi

20,95 \$

Taux en \$/semaine

L'Allure Recherchée
prix Super économiqueQUÉBEC
163, chemin Sainte-Foy
FACE À LA CÔTE SHEBROOKE
523-4780QUÉBEC
994, 3^e Avenue, Limoilou
ANGLE 10^e RUE
647-3966QUÉBEC
2475, rue Duberger, Duberger
FACE À PLACE BAILLARGEON
681-7758CHARLESBOURG
160, 80^e Rue Est
PRÈS D'HENRI-BOURASSA
627-4309LORETTEVILLE
156, rue Racine
VOISIN DU STAT MUNICIPAL
843-1620SAINTE-FOY
826, Du Vallon
HALLES DE SAINTE-FOY
656-6558LÉVIS
39, route Kennedy
PRÈS DU ROND-POINT
837-6421

ALMA CHICOUTIMI JONQUIÈRE RIMOUSKI SHEBROOKE

une collaboration de

Coiffure et esthétique pour toute la famille avec ou sans rendez-vous (Esthétique offert dans certains salons seulement)

Les grenailles de 2002

Le maire L'Allier a enfin tourné la dernière page d'un cahier des Jeux olympiques de Québec 2002. On aurait dit jusqu'ici qu'il en était incapable, qu'il avait une crampe dans le bras, un mouton dans le gorgoton. Depuis que le CIO a rendu sa décision en juin, à Budapest, il aurait eu plusieurs fois l'occasion de dire clairement: « Chers concitoyens, nous avons la conscience d'avoir bien travaillé, d'avoir tenté l'impossible. Mais il serait totalement irréaliste de présenter la candidature de Québec en 2006, d'y englober encore quelques millions. Car tout nous dit que ce sera au tour de l'Europe la prochaine fois. Fermions donc les livres sans amertume. Attaquons-nous à un nouveau chantier. Développons le sport chez nous. Attirons des compétitions. Et nous verrons bien dans quatre ans... »

Il aurait pu faire ce post-mortem rapidement en juin, après la victoire de Salt Lake City. Car il était clair déjà que les villes d'Amérique du Nord allaient devoir passer leur tour après l'octroi des jeux à Atlanta et à Salt Lake City. Il était clair aussi que ce serait à l'Europe de recevoir les Jeux d'hiver de 2006.

Mais M. L'Allier a attendu le bilan de Québec 2002, il a attendu les recommandations du comité de suivi de la candidature, il a attendu le rapport de mission et les recommandations de Sports internationaux. Il a attendu d'empiler rapport par dessus rapport avant de prononcer les mots tout simples, comme il l'a fait hier: « Il n'est pas opportun de présenter la candidature de Québec en 2006. Tout indique qu'ils seront ac-

cordés à une ville non-américaine. » C'est tout. Ouf. Mais au moins, l'élémentaire bon sens a fini par triompher. Voilà donc remise pour quatre ans, la pelle à garrocher les nuages. Pour quatre ans seulement. Car la résolution du maire L'Allier garde, selon ses mots, le « corridor ouvert ». Québec sera sur les rangs, dès que la conjoncture sera à nouveau favorable. Dans 14 ans, dans 18 ans? Peut-être même avant. Et même aussi tôt qu'en 2006, si jamais la ville désignée déclarait forfait.

En refermant le cahier, monsieur L'Allier y a donc laissé un signet. Et il a consigné, dans cette dernière page qui contient la résolution adressée au comité exécutif, quelques vœux pieux. Que faut-il faire pour entretenir la flamme olympique? Essentiellement deux choses dont il confie le mandat à Sports internationaux de Québec.

« Favoriser le développement ou le maintien d'équipements sportifs respectant les standards olympiques. Mais quels équipements? L'anneau de glace de Ste-Foy, que la mairesse veut transformer en champ de pâquerettes? Les pistes de ski de fond, les rampes de ski acrobatique du Lac-Beauport, les champs de tir du biathlon à Valcartier, le mont Ste-Anne, la petite Rivière Saint-François pour le ski alpin? Le Colisée pour le patinage artistique et peut-être aussi un peu pour le hockey? Ces équipements n'ont pas be-



Ghislaine Rheault

M. L'Allier a eu au moins la sagesse de ne pas faire miroiter d'ambitieux projets en ces temps de vaches maigres.

Où alors se fera ce développement dont il donne le mandat à Sports internationaux? S'il faut remplacer ce que l'on a, on le fera en respectant des standards olympiques, dit le maire devenu soudain modeste. Remplacer la glace du parc Victoria, du petit Colisée en respectant les standards olympiques? Imaginer une entente avec la Ville de Ste-Foy pour conserver et développer l'anneau de glace? Il faudra peut-être une fusion municipale avant d'y parvenir. J'ai bien peur que cela n'arrive durant la semaine des quatre jeudis.

Et la montagne, la fameuse montagne de la descente? À ce sujet, Monsieur L'Allier est tout aussi évasif. Il pense que les promoteurs en Gaspésie et à Petite Rivière Saint-François ont été stimulés par la candidature de 2002. Et qu'il y aura du développement au loin, là-bas. Autrement dit, ces projets se profilent encore dans les nuages. L'autre volet touche la tenue d'événements

sportifs internationaux dans les disciplines sportives auxquelles sont associées les fédérations internationales régissant les sports olympiques. De ce côté, la proposition de M. L'Allier est un peu plus réaliste. On peut tenter d'organiser des compétitions dans les quelques disciplines où les équipements existent: biathlon, ski acrobatique, patinage artistique, ski de fond par exemple. Si Sports internationaux parvient à attirer ici quelques coupes du monde, ou des compétitions d'envergure mondiale, les grenailles tombées de la table de 2002, n'auront pas servi à rien.

Mais si jamais ce demi-million ne servait qu'à dérouler les tapis rouges entre Québec et Lussan, à organiser les partys dont le gratin olympique est friand, à faire du tourisme sur le bras des contribuables, alors il ne faudra pas se surprendre d'entendre hurler la mairesse Boucher.

En tournant hier la page, le maire L'Allier affichait une étonnante bonne humeur. C'est un peu comme s'il avait dit: Vous pouvez bien penser ce que vous voulez. La prochaine fois, qu'on ressortira le dossier olympique, ce n'est pas moi qui serai là pour le défendre. Mais je faisais peut-être un peu de projection. Car j'ai l'impression que les poules auront des dents avant que Québec ne décroche les Jeux olympiques. Le jour où cela arrivera, j'aurai déjà retenu ma place dans un centre d'accueil. Je vous l'annonce tout de suite: il aura vue sur les sommets de Charlevoix. Je veux être là, être témoin du miracle quand on aura découvert la poudre de perlinpinpin qui fait pousser les montagnes.

Dupuy désigne le Pont de Québec lieu historique national

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, vient de désigner le Pont de Québec lieu historique national. C'est dire que le gouvernement canadien acceptera d'investir dans sa restauration.

Le porte-parole de la Coalition pour la sauvegarde du Pont de Québec, M. Jacques Jobin, conseiller municipal à Québec, n'était pas peu fier, hier, en apprenant cette nouvelle au moment où la rumeur installe le ministre Dupuy au poste de lieutenant-gouverneur.

Pour sa part, la Coalition reprendra le bâton du pèlerin au début de février et reprendra ses pressions pour amener les parties à s'entendre le plus rapidement possible sur le partage des coûts de la restauration, évalués à 63 millions \$.

La « Se merveille du monde », comme on a souvent présenté le Pont de Québec, s'enlaidit d'année en année, rongée qu'elle est par la rouille qui en fait une structure peu invitante.

Pourtant, comme expliqué dans le communiqué du ministre Dupuy, le Pont de Québec constitue une légende pour

le patrimoine architectural de Québec. Il représente à l'échelle mondiale le pont à suspension cantilever (sans câbles) comportant la plus longue portée (1800 pieds ou 549 mètres) et est aussi le premier pont d'envergure à utiliser la poutre en K. Premier pont d'Amérique du Nord à utiliser un alliage d'acier au nickel, il est le plus important pont de l'histoire du génie civil canadien. Ses ingénieurs provenaient d'ailleurs presque tous du Canada.

Les archives montrent qu'il y a eu deux ponts de Québec. Le premier fut construit par une entreprise privée en 1900. Sept ans plus tard, la structure complète s'effondra: erreur de conception. Le gouvernement canadien fit construire le deuxième pont. En 1916, la travée centrale tombe à l'eau. La construction se poursuit quand même et le pont est inauguré en 1919.

FRACTIONNEMENT DE CONTRAT

Joncas reconnaît avoir cautionné l'opération

FRANÇOIS POULIOT

Le Soleil

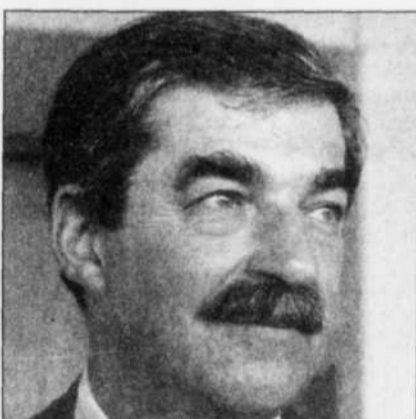
■ QUÉBEC — L'ancien directeur de la Commission de l'Expo, André Joncas, a reconnu hier avoir cautionné le fractionnement d'un contrat de 128 600 \$ accordé à une entreprise de surveillance et de nettoyage en 1994.

M. Joncas, qui depuis lundi dernier agit comme directeur du centre de foires, témoignait devant le juge Laurent Cossette qui est chargé de faire la lumière sur cette affaire. Il a avoué que le contrat aurait dans un premier temps dû être accordé par voie d'appel d'offres plutôt que sur invitation.

Il a toutefois ajouté que le temps manquait pour suivre la procédure réglementaire, puisque ce n'est que le 18 juillet, soit un mois avant le début de l'Expo, que la Commission a été informée que l'ancien sous-traitant renonçait à son droit d'obtenir le contrat de 1994. Conscient que la Commission ne pouvait octroyer un contrat de plus de 100 000 \$ sans l'autorisation du conseil

de ville de Québec, M. Joncas a aussi reconnu qu'il avait sanctionné le fractionnement du contrat. Il s'est cependant montré évasif lorsque l'avocat Robert Truchon lui a demandé s'il était celui qui avait proposé de couper la poire en deux pour ne pas avoir à monter aux instances supérieures. Il a pointé du doigt le directeur d'Expo Québec, André Savard, en disant de lui qu'il avait « ouvert une porte ».

Pourtant, lors de son passage à la barre, il y a quelques jours, Savard avait indiqué avoir refusé de signer le contrat intervenu avec la compagnie Entretien Montcalm, alléguant qu'il ne voulait pas se placer en situation d'illégalité. Joncas a soutenu qu'il avait décidé d'aller de l'avant avec un contrat scindé après une rencontre avec André Savard. « À la fin je l'ai fait venir dans mon bureau et je lui ai demandé: "Est-ce qu'il s'agit de deux contrats distincts?" Il a répondu oui, alors j'ai dit: je vis très bien avec cela, go. » Jamais à cette époque, André Joncas n'a jugé bon d'informer le conseil exécutif ou le conseil d'administration de la Commission de l'Expo du fractionnement de contrat. Ce n'est qu'à l'été 1995, lors du renouvellement de l'entente avec Entretien Montcalm — cette fois via un seul contrat — qu'il a demandé à des membres de sa direction de saisir Claude Larose du dossier.

LE SOLEIL, JACQUES DESCHÊNES
André Joncas

Guy Chevette

47 millions \$ pour assainir les eaux

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

QUÉBEC — Des travaux d'assainissement des eaux usées seront bientôt entrepris sur la côte de Beauport pour un montant global de 47,1 millions \$. Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Guy Chevette, a expliqué hier que son ministère, en vertu du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), paiera 85 % du coût des travaux.

Les travaux qui seront effectués dans les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer consistent en l'installation d'intercepteurs, conduites gravitaires et conduites de refoulement, divers postes de pompage et une station d'épuration du type physico-chimique qui sera construite à L'Ange-Gardien, à la frontière avec Boischatel. L'ensemble du projet de ces trois municipalités, qui oeuvrent à l'intérieur d'une régie intermunicipale, est évalué à 20,9 millions \$ dont 8 690 000 \$ pour Château-Richer, 5 990 000 \$ pour L'Ange-Gardien et 6 220 000 \$ pour Boischatel.

Le maire de Boischatel, M. Yvon Côté, est satisfait de l'annonce de M. Chevette. Chez lui il y a peu de travaux d'interception à faire. Il faut par contre construire deux stations de pompage, celles existantes devenant trop petites.

Le maire de Château-Richer, M. Jean-Guy Cloutier, a pour sa part des réticences. C'est que pour que les travaux soient admissibles, ils doivent avoir un lien avec un réseau d'égout existant, au moins à l'état embryonnaire. C'est dire que dans le cas de Château-Richer ça n'inclut que 35 % des propriétés environ, dit M. Cloutier. Toutefois les cinq parcs de maisons-mobiles sont inclus dans le projet. Le projet global, résultat d'une entente intermunicipale, a subi des coupures de 2 millions \$, dit M. Cloutier. Il espère que ces coupures ne signifient pas l'abandon de l'idée de déplacer les tuyaux du réseau d'aqueduc qui, avec l'élargissement du boulevard Sainte-Anne, sont maintenant sous la route.

Ce projet est encore au stade des négociations avec le ministère. Il s'agit de voir si les 17 765 000 \$ de subventions suffisent, si ça répond à nos besoins, dit M. Cloutier. Mais il faut que ça se règle vite car si les travaux ne sont pas faits le 31 décembre 1999, le ministère coupe sa subvention de 10 %. Des travaux similaires seront entrepris en vertu d'une entente intermunicipale à Beauport, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim et Saint-Ferréol-les-Neiges. Un budget de 25,7 millions \$ avait déjà été approuvé. Mais des négociations ont abouti à une majoration de 500 000 \$. Le nouveau budget du projet est donc de 26,2 millions \$ subventionné à 85 %.

COMMISSION DE L'EXPOSITION Des coupes frôlant les 800 000 \$

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

QUÉBEC — Des profits de 17 100 \$ au lieu de 700 000 \$, l'abolition de 11 postes et des coupures évaluées autour de 800 000 \$, voilà les conséquences du départ des Nordiques et du mauvais rendement de l'hippodrome à la Commission de l'exposition provinciale, organisme relevant de la ville.

Le comité exécutif de la ville a adopté hier le budget de la Commission, lequel montre des dépenses prévues en 1996 de 9 673 800 \$ et des revenus de quelque 9 690 900 \$, laissant un très léger surplus de 17 100 \$. Le conseil municipal sera appelé à adopter ce budget à sa prochaine assemblée.

Ce budget contraste beaucoup avec les profits des années 1990 (269 000 \$); 1991 (868 000 \$); 1992 (621 000 \$) et 1993 (1 244 000 \$).

Le vice-président de la Commission, le conseiller Claude Larose, ne cache pas que le départ des Nordiques fait trou de 600 000 \$ à 700 000 \$ dans les revenus de l'organisme. Il précise toutefois que la ville devait payer 1 million \$ par année pour la dette due à l'agrandissement du Colisée, agrandissement nécessaire par la présence du club de M. Marcel Aubut. Ce qui fait qu'« on a toujours dit qu'au net, la présence des Nordiques coûtait environ entre 300 000 \$ et 400 000 \$ par an à la ville ».

Le départ imprévu du club en 1995 a fait fondre le surplus de la Commission à 175 000 \$ environ. Avec le départ des Nordiques en 1995, l'arrivée sur le tard d'un club de la Ligue internationale de hockey (LIH) en coeurs d'année, et avec

l'arrivée de 66 machines de loterie vidéo à l'hippodrome, le budget de 1996 en est un de transition. M. Larose croit qu'en 1997 la présence de la LIH aura les mêmes bons résultats que les Nordiques fournissaient à la Commission, en autant qu'il y ait au moins 10 000 spectateurs payants aux parties de hockey.

L'hippodrome, qui était en chute libre l'an dernier (déficit de 150 000 \$), devrait connaître un surplus de 489 000 \$ en 1996 grâce aux nouvelles machines de loterie vidéo et au retour d'une partie de la taxe sur le pari-mutuel. Pour passer à travers de 1996, la Commission doit entre autres mesures couper 11 postes sur 49; réduire les frais de représentation de 50 % par rapport au budget réel de 1995; réduire les dépenses d'entretien et de réparation.

Les deux postes de directeur général adjoint vacants sont abolis; un poste de professionnel (directeur recherche et développement) a été aboli à la fin de 1995. Trois employés de bureau sont partis à la retraite tandis que deux employés manuels prennent une pré-retraite et trois autres sont mutés à des postes permanents à la ville. Le chef de l'opposition, Martin Forgues, dit que n'eut été des coupures importantes, la Commission se serait acheminée vers un déficit de près de trois quarts de million \$.

Enfin, dans le but d'accroître la rentabilité de la Commission, le Service de la planification de la ville devra établir les paramètres d'une étude sur des formules de gestion du site et des équipements du parc de l'exposition: faut-il confier plus d'activités au secteur privé; faut-il confier la totalité de la gestion à une corporation indépendante?

QUÉBEC La partisanerie n'a pas de limite...

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

QUÉBEC — Une entreprise qui paraissait très louable au début, à la ville de Québec, a vite dégénéré en action partisane. Mardi, les deux conseillers du Progrès civique (PC), MM. Martin Forgues et Gérard Poirier, annonçaient qu'ils se rendraient à Sherbrooke demain pour rencontrer les personnes responsables du Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François (CHARMES) afin d'en savoir davantage sur la façon dont ils ont assaini, protégé et aménagé les rives de ces deux cours d'eau et voir si ça peut s'appliquer au projet d'assainissement et d'aménagement de la rivière Saint-Charles.

Ils ont invité la presse et la conseillère responsable de l'environnement, Mme Françoise Viger. Ils ont annoncé aussi que le conseiller indépendant du quartier Saint-Roch, M. Réjean Lemoine, serait du voyage. Mme Viger a répondu, mardi encore, à M. Forgues, lui indiquant qu'elle venait de recevoir sa lettre d'invitation, datée du 18 janvier.

Elle dit trouver intéressante l'idée de se familiariser avec l'initiative de Sherbrooke. Elle lui fait remarquer qu'il se-

rait souhaitable de lancer l'invitation aux membres de la Commission sur la rivière Saint-Charles (ils sont 19) et à l'ensemble des élus de la ville. Alors la ville devrait prendre en charge la réservation et le transport par autobus et non le PC, pour « éloigner cette action de tout caractère partisan ».

À trois jours du voyage, cette invitation apparaît suspecte. « Nous sommes tentés d'interpréter le geste parallèle que se préparait à poser le Progrès civique comme un geste partisan ».

De son côté le maire Jean-Paul L'Allier, qui est aussi président de la Commission sur la rivière Saint-Charles, écrivait hier aux membres de la commission pour dire entre autres: « nous avons, de concert avec le projet de l'opposition, proposé qu'une visite à Sherbrooke soit élargie à l'ensemble des membres de la Commission... »

MM. Forgues et Poirier ont interprété la lettre de Mme Viger comme une récupération de leur initiative et l'accuse de chercher à en prendre tout le crédit « à des fins partisans ». Lattaché de presse du maire, M. François Grenon, même s'il dit que Mme Viger avait l'intention d'organiser une telle visite à Sherbrooke, reconnaît que l'initiative vient du PC et lui en donne tout le crédit.

LE QUÉBEC LE CANADA

ENVIRONNEMENT ET FAUNE

Les usagers devront payer

2 \$ pour avoir accès aux parcs provinciaux

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Compressions budgétaires obligent, le ministère de l'Environnement et de la Faune ne se contentera pas de réduire les effectifs, il refilera aussi certaines de ses responsabilités aux municipalités et au secteur privé, diminuera les contrôles et fera payer les usagers de ses services.

Ainsi, dès cet été, il en coûtera 2 \$ par personne (ou 10 \$ par année) de droit d'entrée dans les 17 parcs sous juridiction du gouvernement du Québec, a annoncé hier le ministre Jacques Brassard. Québec entend toucher des revenus annuels de 2,5 millions \$ avec cette mesure.

D'ici avril 1996, l'État confiera aux municipalités l'application des règlements environnementaux touchant les réseaux d'aqueducs et d'eaux usées, le traitement des eaux usées des résidences isolées, les carrières et les sablières, la protection des habitats, la gestion des conflits d'utilisation du territoire ainsi que la protection des rives et du littoral.

De plus, le MEF se départira, en plus du Jardin zoologique et de l'Aquarium de Québec des piscicultures de l'Anse Pleureuse, du Lac des Écorces et de Tadoussac, prévoit le plan de restrictions budgétaires.

Le ministère coupera également de 10 % le nombre d'heures affectées aux analyses de laboratoire. En outre, le gouvernement relègue à des tiers la responsabilité d'accréditer les laboratoires.

La réplique du Syndicat de la fonction publique du Québec n'a pas tardé à venir de la bouche de sa présidente Danielle-Maude Gosselin. Les fonctionnaires dénoncent non seulement la suppression de 344 postes, mais accusent également le gouvernement de mettre la santé et la sécurité de la population en péril en se délestant de ses responsabilités.

« Ce sont des coupes à la pièce, sans vision d'ensemble, lance Mme Gosse-

lin. Le discours du gouvernement est bien beau, mais derrière le discours, il fait exactement la même chose que le gouvernement précédent. M. Bouchard et les autres nous avaient dit pendant la campagne référendaire qu'ils voulaient un Québec différent... »

Le SFPQ va même plus loin, affirmant que, au bout du compte, le gouvernement péquiste ne vaut guère mieux que ceux de Mike Harris (Ontario) et Ralph Klein (Alberta), deux spécialistes de la hache dans les finances publiques.

Danielle-Maude Gosselin a exigé hier une rencontre avec le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, dans les plus brefs délais.

Jacques Brassard admet que les exercices de compressions sont pénibles, particulièrement quand ils se traduisent par des coupes de personnel. Par contre, ce qu'il faut retenir, selon lui, c'est que moins de 150 employés permanents seront mis en disponibilité au terme de l'exercice de compression.

Le reste des compressions s'explique ainsi : 25 postes vacants non remplacés, 70 départs assistés, l'aménagement du temps de travail pour 25, perte de 63 postes à l'aquarium et au zoo de Québec.

Selon le ministre, aucun congédiement ne sera nécessaire malgré le plan de restrictions budgétaires de plus de 10 millions \$, puisqu'il s'agit de mises en disponibilité pour les permanents dont les services ne sont plus requis et de postes non comblés.

Dans les faits, les effectifs du ministère passeront de 3377 à près de 3000, comme le précise clairement le plan de réduction du ministère.



Jacques Parizeau a présidé son dernier conseil des ministres, hier.

Quatre en deux ans Bouchard prend la relève lundi

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — C'est lundi que sera connu le nouveau gouvernement québécois dirigé par Lucien Bouchard alors que sera assermenté son conseil des ministres à 16h30.

Dans un communiqué conjoint, les deux attachées de presse des chefs confirment le scénario de lundi prochain. D'abord, en matinée, le premier ministre sortant, Jacques Parizeau, va se rendre à la résidence du lieutenant-gouverneur Martial Asselin sur le chemin Saint-Louis pour remettre la démission de son gouvernement. Cette formalité remplie, le nouveau premier ministre peut former son propre gouvernement.

M. Bouchard sera donc assermenté à 16h30 à la salle du Conseil législatif de l'Assemblée nationale, puis suivra l'assermentation de ses ministres.

Il deviendra ainsi le quatrième premier ministre des Québécois en deux ans après Robert Bourassa (il a quitté le 11 janvier 1994), Daniel Johnson, et Jacques Parizeau.

Fait assez cocasse, le premier ministre du Québec sera assermenté en présence d'une forte délégation de

députés fédéraux. Réunis en caucus à Drummondville lundi et mardi, les bloquistes veulent venir à Québec en autobus pour assister à la cérémonie d'assermentation de leur ancien leader.

SPÉCULATIONS

Entretiens, les spéculations vont bon train sur la colline parlementaire et plusieurs ministres sont sur les charbons ardents en attendant un signe de M. Bouchard.

Hier, M. Parizeau a dirigé son dernier conseil des ministres. Certains ministres démontraient hier une certaine nervosité, notamment Jeanne Blackburn de la Sécurité du revenu, qui a souligné aux journalistes que « je vais prendre ce que M. Bouchard va me demander ». Avec l'arrivée de M. Bouchard dans Jonquière et Jacques Brassard au Lac-Saint-Jean, cette région sera déjà lourdement représentée, ce qui joue contre Mme Blackburn.

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, a évité de commenter les rumeurs qui l'évincent du conseil des ministres, s'en remettant lui aussi au premier ministre.

Ce soir M. Bouchard va franchir l'étape de sa mise en candidature dans Jonquière et samedi il sera désigné président du Parti québécois au cours d'un bref conseil national à Montréal.

Un autre drame familial fauche trois vies

■ DRUMMONDVILLE (PC) — Un autre drame familial s'est produit hier au Québec, cette fois à Drummondville, où une femme aurait tué ses deux enfants avant de s'enlever la vie.

Selon les premières constatations, Manon Maher, 35 ans, aurait abattu ses deux enfants, Guillaume, 9 ans, et Roxanne, 5 ans, avec un pistolet de calibre .22, avant de retourner l'arme contre elle.

C'est le père de famille, Benoît Girouard, 39 ans, qui a fait la triste découverte en rentrant de son travail, vers 18 heures, mardi, a indiqué la police de Drummondville.

Les enfants auraient été tués d'une balle à la tête dans leur chambre. La mère a été trouvée dans la chambre principale.

Les corps ont été transportés à l'Institut de médecine légale de Montréal où on devait procéder aux autopsies hier.

La police a révélé avoir trouvé sur les lieux une note laissée présumément par la mère qui laisse croire à un double meurtre, suivi d'un suicide.

Un porte-parole de la police municipale de Drummondville, le capitaine Jacques Hince, a indiqué que cette lettre n'expliquait pas tout.

« Cette lettre se résume à peu de chose, a-t-il précisé. On y lit que « vu la souffrance et la maladie de mes enfants, c'est assez ».

« La veille, elle n'était pas dépressive. Cela s'est fait comme une lumière qui brûle », a précisé le policier.

Mme Maher menait une vie bien paisible et sans histoire. Au centre Frédéric-George-Hériot, où elle travaillait à temps partiel depuis une dizaine d'années comme infirmière auxiliaire, elle était connue comme « la petite Manon ».

Bien rangée et fort appréciée, autant de ses compagnons de travail que des bénéficiaires, elle accomplissait ses tâches, souvent ingrates, avec le sourire.

Selon un porte-parole de l'établissement, Manon Maher manifestait aussi un amour sans réserve envers ses enfants et les résidents du centre.

« Guillaume et Roxanne jouaient tout le temps avec mes enfants. Rien ne peut expliquer ça à mon sens. C'est tellement du bon monde », a confié un locataire des Girouard, Simon Brouillard.

Hugues Savoie connaît aussi très bien le jeune couple, ses voisins immédiats. À vrai dire, il a vu grandir Benoît Girouard et Manon Maher qui habitaient côte à côte, rue Garceau. Il croise souvent son voisin, le matin et le soir. Il n'arrive pas à expliquer le drame, d'autant plus que les enfants semblaient en bonne santé.

« C'est un couple qui menait une vie bien rangée et c'est ça qui me dépasse, a-t-il dit. Je n'ai jamais vu Benoît en boisson et ils ne fumaient pas. Leurs enfants venaient jouer ici dans la cour. Hier matin, j'ai dit bonjour à Benoît et tout semblait normal ».

Drummondville était encore sous le choc, hier, puisque ce drame survient moins de huit jours après le meurtre de Stéphane Houle, un adolescent de 15 ans.

DEUXIÈME DRAME

C'était aussi le deuxième drame familial au Québec en moins d'une semaine.

L'autre s'est produit samedi dernier à Longueuil où une femme et ses cinq filles ont été agressées à coups de couteau et de marteau.

Aida El Tomi, 46 ans, et ses filles Leïla, 2 ans, Hend, 6 ans, et Widad, 14 ans, ont succombé à leurs blessures, tandis que Sabrin, 18 ans, et Batol, 9 ans, ont été grièvement blessés.

Quatre accusations de meurtre prémedité ont été portées depuis contre le père, Mahmoud El Tomi, 51 ans, qui aurait tenté de s'enlever la vie en se poignardant à la poitrine après le drame.

« Des coupes à la pièce, sans vision d'ensemble », selon les syndicats

Elle accomplissait ses tâches avec le sourire

La collection
Croisières 96
de la boutique
Rosa Borra,
les séduisantes
versions
"maillot" des
plus grands
noms de la
mode.

ROSA BORRA
FINE LINGERIE ET ACCESSOIRES
Place de la Cité,
Sainte-Foy: 652-3610

Vente exceptionnelle
de 20% à 40%*
Jusqu'au 31 janvier

* Sur inventaire en magasin

Artisateck
Le rotin remarquable
1415, boul. Charest Ouest, Québec (coin St-Sacrement)
682-5771

ORPHELINS DE DUPLESSIS Jacoby veut un règlement rapide

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC—La société québécoise doit faire son mea-culpa et compenser sans plus tarder les Orphelins de Duplessis pour les torts irréparables commis contre ces 4000 enfants qui, entre les années 1935 et 1965, furent placés dans des institutions dirigées par des communautés religieuses et qui plaident avoir subi de mauvais traitements.

Le Protecteur du citoyen, M^e Daniel Jacoby, qui avait qualifié, en décembre lors du dépôt de son rapport annuel, de « scandaleux » le sort réservé aux Orphelins de Duplessis, a de nouveau réclamé un règlement à l'amiable entre les parties. Il a même suggéré que l'État et les communautés religieuses pourraient s'entendre pour dédommager ceux et celles qui, depuis des années, tentent vainement, par les voies judiciaires, d'obtenir gain de cause.

« Acceptons simplement qu'il y a eu des victimes et que ces victimes méritent d'être compensées d'une manière ou d'une autre », a insisté le Protecteur du citoyen devant les membres de la commission parlementaire chargée d'étudier son rapport annuel.

IMPASSE DEVANT LES TRIBUNAUX

M^e Jacoby croit que le dossier des Orphelins de Duplessis ne pourra jamais se régler par les voies de la justice traditionnelle. Il suffit de rappeler la démarche infructueuse tentée devant la cour supérieure dans l'espoir de présenter une requête en recours collectif ainsi que le rejet, par le procureur général, de 220 plaintes déposées par des Orphelins de Duplessis.

« Il faut oublier tout ça et regarder ça sous un autre angle », convie Daniel Jacoby. « Qu'on cesse de faire le procès des communautés religieuses, ceux des gouvernements de l'époque et des médecins. Ça ne changera pas grand-chose, 50 ans plus tard. On ne peut pas réparer ce qui a été fait. L'important, c'est que les Orphelins de Duplessis (dont l'âge moyen dépasse la cinquantaine) puissent bénéficier, avant qu'ils ne meurent, de compensations qui soient à la mesure des injustices dont ils ont souffert ».

Le procureur général est à préparer un dossier complet sur la saga des Orphelins de Duplessis. Il rendra compte de ses recommandations au gouvernement du Québec au début du mois de mai.

Qui va payer les compensations ? Ça coûtera combien ? Daniel Jacoby poursuit sa réflexion. « Est-ce qu'il peut y avoir des ententes entre l'État et les communautés concernées ? Je ne peux pas le dire à ce stade-ci. Est-ce que ça va être si phénoménal que ça, les montants réclamés ? D'après ce que j'ai pu observer, ça va être beaucoup moins que l'on pense », a déclaré M^e Jacoby sans en dire davantage.

Joint à Montréal, le président du Comité des orphelins institutionnalisés de Duplessis, Bruno Roy, s'est vivement réjoui de la dernière intervention du Protecteur du citoyen. Il convient que l'apport de ce dernier revitalise la bataille menée par le comité sur le terrain politique.

« Nous n'écartons pas la possibilité d'un règlement hors cours avec les autres parties. Cependant, il ne faudrait pas qu'il s'agisse qu'un règlement à rabais », affirme M. Roy.

Le BAPE enquêtera enfin sur les projets industriels

La durée des examens limitée à 15 mois

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les grands projets industriels sont désormais soumis à des examens publics d'impact sur l'environnement.

Le gouvernement péquiste a cédé aux pressions des groupes écologistes en profitant du dernier conseil des ministres présidé par Jacques Parizeau pour adopter le décret rendant obligatoire les consultations pour les projets miniers et industriels.

L'ouverture de mines, la construction de gazoducs et l'érection d'alumineries, d'usines chimiques et pétrochimiques ou de fabriques de pâtes et papiers font partie des projets assujettis. Un règlement à cet effet avait été voté, il y a 15 ans. Ni le gouvernement péquiste de René Lévesque, ni ce-

lui du libéral Robert Bourassa ne l'avaient mis en application.

Hier, le ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, s'est réjoui d'avoir réussi là où cinq de ses prédécesseurs se sont cassés les dents. « Douze mois après notre arrivée au pouvoir, nous avons livré la marchandise. »

En raison des critères contenus dans la législation, il estime que trois à quatre grands projets industriels feront l'objet de consultation, chaque année. Il ne croit pas que cela nuira à l'économie de la province. Selon lui, les grandes entreprises ne redoutent pas le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mais bien les délais interminables. La loi fixe à 15 mois la durée des examens.

Plus tôt, cette semaine, plusieurs groupes « verts », dont le Centre québécois du droit de l'environnement, se sont inquiétés des lenteurs du gouvernement à promulguer la loi votée, en mai. Ils ont rappelé que M. Parizeau

avait lui-même promis durant la campagne électorale de 1994 d'obliger les promoteurs de grands projets à soumettre leurs idées au BAPE.

AMÉLIORATIONS

Hier, le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Harvey Mead, s'est montré satisfait du dénouement. « C'est loin d'être la fin de la bataille. Mais il fallait tout d'abord absolument avoir (la mise en application de) cette loi. »

C'est que M. Mead songe déjà aux améliorations à apporter. Il évoque le fait que les seuils pour rendre obligatoires les examens ne sont pas adéquats. « Pour le secteur minier, ils sont carrément trop bas. De plus, les politiques — comme celle sur l'énergie — et programmes du gouvernement ne sont pas soumis à la législation. Ce n'est pas normal. »

M. Mead souligne que le travail est déjà amorcé. Le président de l'UQCN soutient que les mentalités ont évolué pour le mieux, citant l'attitude du secteur minier et du Conseil du patronat du Québec. « M. Michel Audet, de la Chambre de commerce du Québec, est celui qui semble défendre avec le plus de véhémence l'ancienne réglementation. »



Harvey Mead,
président de
l'UQCN



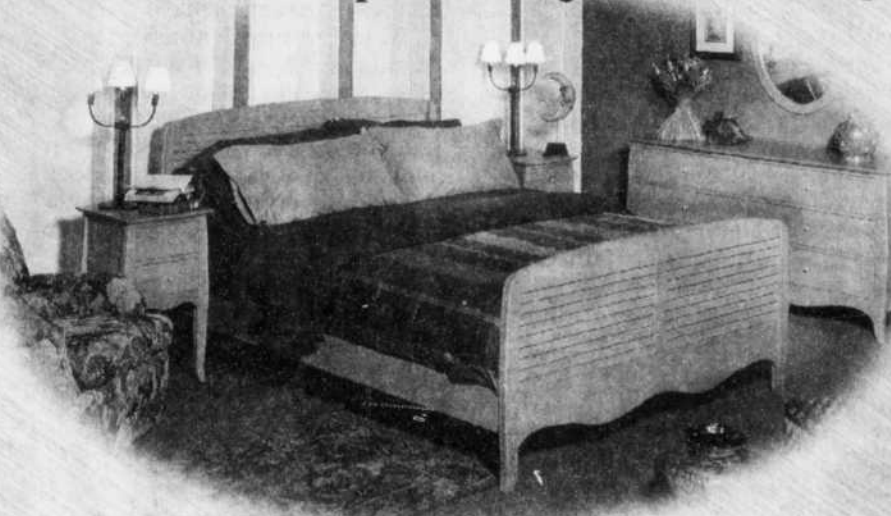
Le ministre
Jacques Brassard

GRAND SOLDE Annuel

10% à 50% sur tout, tout, tout!

SUPER WEEK-END

10% • 20% • 30% de rabais SUPPLÉMENTAIRE sur toute la marchandise étiquetée rouge (détails en magasin)



Vous aimez les décors romantiques et chaleureux? Choisissez ce lit 60 po en érable massif au fini patiné.

— 695\$ —



Nouveau et très décoratif, lit 60 po en métal oxydé.

— 395\$ —



Indémorable! Lit 60 po en érable massif teint acajou.

— 635\$ —

Choix de 26 finitions.



LA GALERIE DU MEUBLE

CLASSIQUE : 1215, boul. Charest O., Québec 681-0171
CONTEMPORAIN : 18, rue Courtois, Québec 681-0171
ROCHE BOBOIS : 9, rue Courtois, Québec 681-4101
RIVE-SUD : 170, rue Kennedy, Lévis 836-9982

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30 • Jeudi et vendredi 9 h à 21 h • Samedi 9 h à 17 h • Dimanche 12 h à 17 h

*12 janvier 1997 • Conditionnel à l'approbation du crédit • Acompte 30%

Notre politique
face à la grippe:
NON.



Rien ne sert de souffrir,
il faut agir à temps.

Cassez votre grippe
dès les premiers symptômes.

Mannéquin

VENTE
AVANT INVENTAIRE

Groupe de CHANDAILS
cour. de 179\$ à 658\$
SPÉCIAL

69\$ à 249\$

Groupe de JUPES
cour. jusqu'à 371\$
SPÉCIAL

59\$ à 139\$

Groupe de CHEMISIERS
cour. jusqu'à 323\$
SPÉCIAL

69\$ à 129\$

Tout est réduit
jusqu'à 70%*

Pantalons - Tailleurs - Robes - Vestons
Etc.

*Sauf nouvelles collections

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Ste-Foy

OUVERT LE DIMANCHE
de 13h à 17h

LES MINI
CAUSERIES
DE LA GALERIE

Vous êtes
intéressé par la
décoration ou le
moblier? Vous
désirez en savoir
plus...

Profitez gratuite-
ment de nos
mini-causeries
d'une durée de
45 minutes.

CALENDRIER

L'ÉCLECTISME
EN DÉCORATION

Samedi 3 février à 10 h

L'éclectisme, c'est ce savoureux mélange de styles, de motifs, de couleurs qui nous permet de personnaliser notre décor. Si vous aimez plus d'un style en décoration et aimeriez savoir comment les marier, venez en causer avec nous!

LES MEUBLES
EN TISSU

Jeudi 8 février à 19 h

Vous connaîtrez les points les plus importants qui caractérisent les meubles en tissu : comment choisir le mobilier qui correspond le mieux à vos goûts et à vos besoins, quels sont les tissus qui offrent le meilleur rapport qualité-prix, et beaucoup plus.

DÉCORER ET
MEUBLER
D'UN STYLE
«CHAMPÊTRE»

Samedi 17 février à 10 h

Si, pour vous, il est bien clair que c'est le style champêtre qui colle à votre personnalité, venez en causer avec nous en vous inscrivant à cette mini-causerie.

SUJETS À VENIR
LES MEUBLES EN BOIS

DÉCORER ET
MEUBLER D'UN STYLE
TRADITIONNEL

En vous attendant,
vos enfants peuvent
regarder un film de
Walt Disney.

SIDA

Forte hausse chez les autochtones

Les populations autochtones sont menacées par la propagation du sida dans des communautés aborigènes du pays, soutient

une nouvelle étude. Le nombre de cas de sida parmi les autochtones a sextuplé depuis 1990, passant ainsi de 24 à 153 l'année dernière, indiquent des statistiques récentes de Santé et Bien-être. Les nombres sont bas mais les responsables de la santé croient qu'ils ne représentent que la « pointe de l'iceberg », des tests étant rarement effectués dans les communautés isolées.

Alors que le nombre de personnes porteuses du VIH s'est stabilisé à environ 3000 par année dans l'ensemble du Canada, la communauté aborigène représente un segment de la population qui fait face à une hausse alarmante des cas. L'étude, préparée pour la Commission royale sur les populations autochtones, prévient que l'ignorance au sujet du sida prévaudra probable-

ment chez les aborigènes parce que le problème n'est pas abordé de façon coordonnée par le fédéral et les organisations autochtones. « Il est important de noter que peu d'individus au sein des communautés aborigènes croient que le sida représente un danger réel, estimant plutôt que le virus ne s'attaque qu'aux populations non-autochtones », fait ressortir l'étude.

Les Cris s'opposent au droit de veto

OTTAWA (PC) — Au lieu de se lier les mains avec son projet de loi sur le droit de veto, le gouvernement fédéral devrait plutôt démontrer qu'il entend faire respecter la volonté des Cris de la Baie James de rester au Canada, soutient le chef Matthew Coon-Come.

« Le camp du Non bénéficierait substantiellement d'une position claire du gouvernement fédéral par laquelle il s'engagerait à utiliser la Constitution et les lois canadiennes pour assurer aux Cris la possibilité de demeurer, eux et leurs terres, au Canada », a déclaré M. Coon-Come devant le comité sénatorial qui étudie le projet de loi C-110.

Lors du référendum cri tenu en octobre, plus de 90% des Cris ont dit vouloir demeurer au Canada, a rappelé M. Coon-Come. Et comme le gouvernement fédéral est lié aux Cris par la Convention de la Baie James, il doit déclarer dès maintenant qu'il prendra les mesures nécessaires pour faire respecter leurs droits, a-t-il poursuivi.

Selon un sondage réalisé pour le Grand Conseil, deux Québécois sur trois secondent l'idée que les Cris puissent choisir de rester, avec leurs terres, au sein du Canada.

Les six associations autochtones qui ont comparu hier ont répété qu'elles s'opposaient à la loi sur le droit de veto. Elles veulent que le gouvernement recommence à zéro ou apporte des amendements importants.

En vertu du projet de loi C-110, le gouvernement s'engage, dans certaines circonstances, à ne pas présenter d'amendement constitutionnel sans avoir obtenu le consentement préalable du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de deux provinces des Maritimes et deux de l'Ouest.

Les leaders autochtones demandent que cette formule ne s'applique pas aux dispositions les concernant et que le fédéral garde son pouvoir d'initiative lorsqu'il s'agit de préserver l'unité nationale. Pour eux, le projet C-110 est une « camisole de force » qui rendra encore plus difficile les changements souhaités par les premières nations.

BLOC QUÉBÉCOIS

Gauthier n'écarte pas Stornaway

MONTREAL (PC) — Michel Gauthier a beau dire que « la course n'est pas terminée, qu'elle ne fait que commencer », le fait demeure qu'il avait toute l'assurance de celui qui sait la victoire en poche, hier, lors du dépôt de sa candidature à la présidence du Bloc québécois.

Flanqué d'une dizaine de députés du Bloc, dont Pierrette Venne et Monique Gagnon-Tremblay, Michel Gauthier a fièrement annoncé qu'il avait déjà recueilli 103 signatures d'appui parmi les 157 personnes qui auront droit de vote au conseil général chargé d'élire le nouveau chef du parti, le 17 février. La seule autre candidate en lice est Francine Lalonde, qui a confirmé sa participation lundi.

M. Gauthier n'a pas écarté la possibilité d'habiter la résidence de Stornaway réservée au chef de l'opposition à Ottawa. On sait que Lucien Bouchard avait décliné.

« M. Bouchard avait refusé dans la perspective où le gouvernement fédéral pourrait commencer à réduire ses dépenses en coupant dans ce genre de choses. Or ce que j'ai appris, c'est qu'on avait gardé Stornaway avec tout ce que ça implique de coûts, ou presque, et sans que l'opposition s'en serve. En temps et lieu on regardera cette question avec mes collègues. C'est le genre de problèmes que j'entends bien régler en collégialité. »

Député du comté de Roberval à la Chambre des communes et leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Gauthier, 45 ans, a présenté les trois dossiers majeurs qui monopoliseront les énergies du Bloc sous sa direction au cours des prochains mois. Il y aura la nécessité d'assainir les finances publiques; la défense des programmes sociaux; ainsi que le débat constitutionnel. « Il faudra être vigilant quand aux initiatives constitutionnelles du gouvernement, a dit M. Gauthier. Il n'est pas question que le Bloc laisse le gouvernement fédéral mettre en doute cette capacité fondamentale des Québécois à décider eux-mêmes de leur avenir. »



Michel Gauthier

Les plus bas prix garantis
sur tout article identique d'un concurrent ou nous vous offrirons l'équivalent plus 5%*

Bouclair

Gratuit!
service de
Décoration à domicile
Aucun achat nécessaire! Sans Obligation!
(418) 661-0909

LIQUIDATION

On fait place aux Nouveautés Printanières!...
Disponibles dans la plupart des magasins

TOUS LES POLAR IMPRIMÉS SANS EXCEPTION

Achetez 1 m au prix régulier

Obtenez 1 m GRATUIT

3 JOURS SEULMENT
25, 26 et 27 janvier

Épargnez **33 1/3 %** SUR

TOUT LE RAYON DES ACCESSOIRES DE COUTURE (SAUF LES BOUTONS)

Achetez 1 m et Obtenez le **2**ème **GRATUIT!**
SUR LES TISSUS IMPRIMÉS POUR ENFANTS
Zig Zag, Douce Nuit, Rêves d'enfants et plusieurs autres
De valeur égale ou moindre

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

STE-FOY
Place Laurier (Mall Nord)
2 Magasins

STE-FOY
990, De Bourgogne

QUÉBEC
Galerias de la Capitale

VANIER
365, Soumande

LEVIS
95, Route Kennedy

BEAUPORT
3315, rue du Carrefour

NEUFCHATEL
4100, boul. de L'Avégarde

ST-ROMUALD
930, De la Concorde

HEURES D'OUVERTURE:

Nos magasins sont ouverts à compter de 10 h du lundi au vendredi, le samedi à compter de 9 h et le dimanche de 12 h à 17 h.

Ces articles, ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 29 jan. 1996 - ou jusqu'à épuisement des stocks. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

INFORMATIQUE À L'ÉCOLE Rien de moins qu'une corvée nationale

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

QUÉBEC — Il faudra une corvée nationale et non seulement gouvernementale pour permettre au Québec de prendre le virage technologique en éducation, a indiqué hier soir le ministre de l'Éducation, Jean Garon, à l'ouverture de la Conférence socio-économique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications en éducation.

Jusqu'à demain après-midi, une soixantaine de personnes participeront en alternance à la conférence et une centaine d'observateurs suivront les échanges. Étudiants, parents, personnel enseignant, spécialistes de la documentation, experts-conseils, fournisseurs et employeurs, administrateurs scolaires, représentants gouvernementaux et représentants de l'éducation des adultes et de la formation continue argumenteront sur cinq thèmes.

D'abord, la place des nouvelles technologies de l'information et des communications dans la formation des jeunes. Le Québec occupe le dernier rang au Canada avec un ratio de 1 un ordinateur pour 21 élèves. Suivra la compétence des enseignants en matière de technologies de l'information et des communications. Le troisième thème est celui des équipements informatiques et le matériel didactique et documentaire et le quatrième, l'autoroute de l'information. Enfin, les participants aborderont, sous le thème « les partenaires et les actions », qui fait quoi, et qui paie quoi?



Jean Garon a déjà indiqué qu'il favorise le ratio d'un ordinateur pour cinq élèves.

«TRIP» INFORMATIQUE

Dès les premières heures de la conférence, la question du financement a été abordée avec inquiétude par plusieurs participants. « Nous n'aimerions pas que tout le budget de l'éducation soit consacré au virage technologique et à la quincaillerie », a soutenu la présidente de l'Association québécoise des professeurs et professeures de français, Huguette Lachapelle.

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, a pour sa part proposé que le ministère de l'Éducation ne supporte pas seul les investissements nécessaires au virage. La centrale syndicale estime que le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie devrait s'impliquer, de même que les entreprises privées. Une possibilité que n'a pas écartée le directeur régional d'IBM Canada, Jacques Coderre. Le secrétaire exécutif de la Fédération des associations de parents des cégeps du Québec a signalé de son côté qu'il ne fallait pas partir sur un « trip » informatique. « Il faut respecter les moyens financiers des parents ».

Dans un document préparé par le secrétariat de la conférence socio-économique, trois scénarios d'investissement ont été proposés. Un qui ferait passer le ratio ordinateur/élèves de 1 ordinateur pour cinq élèves. Le coût : 1 milliard \$ d'ici l'an 2000. Les autres scénarios prévoient un ratio de 1 pour huit pour une facture de 734,4 millions \$ et un ratio de 1 pour 10 pour limiter les dépenses à 644,7 millions \$. Le ministre Garon a déjà indiqué qu'il privilégiait le ratio 1/5.

La question de la protection de la relation maître-élève et de la langue française a aussi été soulevée par les participants. « Nous sommes d'accord pour rattraper le ratio, mais pas un déclin de la relation maître-élève », a déclaré Pascal de Guise, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec. Lors du premier tour de table d'hier soir, plusieurs ont affirmé que les nouvelles technologies n'étaient qu'un outil et qu'il ne fallait pas seulement être branché ou

La FCSQ tient à la gestion du transport scolaire

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

QUÉBEC — La Fédération des commissions scolaires du Québec tient à conserver la responsabilité du transport des écoliers. Elle ne veut pas que la décentralisation prônée par le ministre Guy Chevrette entraîne un transfert vers les municipalités.

La FCSQ et l'Association des cadres scolaires du Québec participeront donc activement, aujourd'hui et demain à Sainte-Foy, à un colloque portant sur l'avenir du transport scolaire au Québec. Le colloque est organisé par l'Association du transport écolier du Québec.

« Les rumeurs causent chez nous un sentiment d'insécurité », affirme le premier vice-président de la FCSQ, Jean-Marie Beaulieu. « Dans nos discussions sur la décentralisation, le ministre a exprimé l'idée de confier le transport scolaire aux municipalités. Celles-ci n'ont rien réclamé. On vise la taxation et des intérêts corporatifs ».

Le ministère des Transports verse chaque année 435 millions \$ aux commissions scolaires pour le transport des écoliers. Ce sont les commissions scolaires qui négocient à tous les deux ou trois ans les contrats avec les quelque 900 transporteurs.

La FCSQ se défend de vouloir garder le transport des écoliers pour préserver un pouvoir. « Une expérience est nécessaire pour assurer en toute sécurité le transport quotidien des quelque 700 000 élèves du primaire et du secondaire. Il faut développer les circuits et tenir compte des besoins des écoles ». Le vice-président souligne que les commissions scolaires devraient maintenir une structure pour gérer la liste des élèves transportés, même si le transport passe aux mains des municipalités. « Où est alors l'économie? Car si on décentralise, il faut le faire pour économiser ou pour maintenir ou améliorer la qualité du service ».

Un autre élément fait aussi douter la FCSQ des économies qui pourraient être réalisées. « Les corporations inter-municipales de transport ont du personnel syndiqué, donc le taux de salaire y est plus élevé ».

L'Association du transport écolier du Québec, qui regroupe 90% des transporteurs, évite pour sa part d'étaler sa préférence. Elle n'a toutefois pas invité d'élus municipaux à son colloque. « Nous regardons le transport scolaire tel qu'il est aujourd'hui et nous essayons de voir ce qui pourrait changer », explique le porte-parole de l'association, Ubald Gauthier.

Il ajoute que le colloque vise également à démystifier le transport scolaire. « Combien de fois a-t-on dit que les enfants ne pouvaient pas rester après les heures de classe parce que les autobus viennent les chercher à 15h. On oublie que les transporteurs respectent le contenu des contrats qu'ils ont signés avec les commissions scolaires ».

Sur ce point, le vice-président de la FCSQ admet que la période de présence à l'école pourrait être allongée et que certaines commissions scolaires en font même déjà l'expérience. Il rappelle cependant que pour économiser sur les coûts de transport, les commissions scolaires ont décalé les heures de sortie des élèves pour permettre aux transporteurs de faire deux ou trois parcours.

Il rappelle également que pour chaque heure d'enseignement supplémentaire, les commissions scolaires devraient déboursier 100 millions \$ de plus. Si elles optent pour une heure d'activités surveillées, par exemple une période d'études, ce sont entre 20 et 25 millions \$ qu'il faudrait ajouter.



Une expérience est nécessaire pour assurer la sécurité du transport des élèves, soutient la FCSQ.

PROGRAMME LOGIRENTE Aide gelée à 57 ans

QUÉBEC (PC) — En douce, presque en secret, le gouvernement québécois a décidé de réduire la portée du programme d'aide financière au logement pour les personnes âgées.

L'âge d'admissibilité au programme Logirente, qui devait être abaissé à 56 ans cette année, est maintenu à 57 ans, a confirmé hier le cabinet du ministre de l'Habitation, Guy Chevrette.


Cette décision permettra des économies d'environ 2,5 millions \$ au détriment des quelque 2500 personnes âgées de 56 ans. Le programme Logirente permet une aide financière moyenne de 56 \$ par mois à quelque 55 000 personnes âgées, a expliqué Pierre Dubé, de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Cette aide permet de payer le coût du logement parce que des habitations à loyer modique (HLM) ne sont pas disponibles pour toutes les personnes âgées qui en auraient besoin.

Le gouvernement a pris l'engagement d'élargir l'admissibilité à ce programme. Toutefois, plutôt que d'ajouter un groupe d'âge par année, il entend plutôt procéder plus lentement pendant son mandat, a expliqué hier Shirley Bishop, adjointe du ministre Chevrette.

C'est en 1992 que le ministre des Finances du temps, le regretté Gérard D. Lévesque, avait annoncé une diminution graduelle de l'âge d'admissibilité à ce programme. Cet âge serait ramené de 60 ans à 55 ans à raison d'un an par année, avait indiqué M. Lévesque dans son Discours du budget.

Mais cette année, le décret qui devait abaisser l'âge de 57 à 56 ans n'a pas été adopté. Cette décision a engendré les protestations de groupes de défense de locataires.



CONSULAT GÉNÉRAL D'ESPAGNE À MONTRÉAL
ELECCIONES GÉNERALES Y AL PARLAMENTO D'ANDALOUSIE

Date: 3-3-1996
Votés: - Par courrier recommandé
Jusqu'au 2-3-1996
- En personne au Consulat général
d'Espagne
Jusqu'au 25-2-1996

Informations complémentaires: CONSULAT GÉNÉRAL D'ESPAGNE
1, Westmount Square, bureau 1456
Montréal (Québec)
H3Z 2P9
Téléphone: (514) 935-5235

CONSULADO GENERAL DE ESPAÑA EN MONTRÉAL
ELECCIONES GENERALES Y AL PARLAMENTO DE ANDALUCÍA

Celebración: 3-3-1996
Votación: - Por correo certificado
Hasta el 2-3-1996
- En el consulado general
Hasta el 25-2-1996

Para mayor información: CONSULADO GENERAL DE ESPAÑA
1, Westmount Square, bureau 1456
Montréal (Québec)
H3Z 2P9
Teléfono: (514) 935-5235

Liquidation après inventaire

Des collections: Lucia, Yarell et Gardeur

	Valeur jusqu'à	pour
Jupes	250\$	99\$
Chandails	230\$	89\$
Tailleurs	800\$	199\$
Jupes Geiger	600\$	199\$
Manteaux	690\$	299\$

Les prix incluent les taxes
Toute vente finale

Simone Paris
LE PRÉT-À-RAVIR

2536, Avenue St-Foy, Ste-Foy
(près de l'Hôpital) (514) 656-1902

Fiesta

fournures et manteaux

Super rabais de 500\$-1000\$-2000\$-3000\$



Chapeaux, boa renard, bandeaux renard et castor rasé. Choix de teintes. À prix réduit.

	À partir de
Cachemire et laine	- 20% 395\$
Alpaga et laine	- 25% 425\$
Pelisse doublée seal français, garnie opossum ou renard	795\$
Agneau retourné, 3/4	1195\$
Chat sauvage, peaux allongées	1295\$
Castor rasé, 3/4, sections	1495\$
Castor, long poil	1495\$
Renard norvégien, court	1695\$
Vison ranch, 3/4, peaux allongées	1695\$
Vison mâle, demi-buff ou lutétia	2495\$
Rat musqué, peaux allongées	2695\$
Castor rasé, naturel ou teint	3295\$
Swakara noir 7/8	3495\$
Vison femelle "Nina Ricci"	3695\$



Rabais supplémentaire de 10 à 25% sur tous les prix déjà réduits de nos manteaux de tissu.

Profitez de notre plan mise de côté. Achetez votre manteau maintenant et portez-le à l'automne 96. Détails en magasin.

Heures d'ouverture:
Lun., mar., mer. de 9h30 à 17h30;
jeu., ven. de 9h30 à 21h;
sam. de 9h30 à 17h.

12 MOIS sans intérêt

sur tout achat de 1000\$ et plus

PRÉMONT FORGUES

F O U R R U R E S
DEUX NOMS... UNE RÉPUTATION

PLACE DE LA CITÉ • SAINTE-FOY (418) 654-3660

Les prisons du Canada bondées

OTTAWA (PC) — Les prisons du Canada n'ont jamais été aussi peuplées.

Selon des données rendues publiques, hier, par Statistique Canada, on retrouvait une moyenne quotidienne de 33 800 adultes derrière les barreaux en 1994-1995, ce qui représente une augmentation de 3,3% par rapport à l'année précédente.

Il s'agit de la moyenne la plus élevée jamais enregistrée par l'agence fédérale.

Les coûts moyens de détention ont toutefois suivi le chemin inverse. Chaque personne incarcérée entraîne des déboursés de 41 289\$ par année, une baisse de 1% comparativement à 1993-1994.

Par ailleurs, le nombre de personnes

en liberté conditionnelle ou en probation, dont bon nombre participent à des programmes de surveillance communautaire, a connu un recul, le premier jamais enregistré.

En 1994-1995, une moyenne mensuelle de 113 008 contrevenants se retrouvaient dans cette situation. Ce total représente une baisse de 2,8%, par rapport au chiffre record de 116 229 cas déclarés l'année précédente. Auparavant, les chiffres avaient augmenté progressivement chaque année.

D'autre part, les peines d'incarcération ont augmenté légèrement en 1994-1995. Dans les prisons provinciales, la durée médiane des peines était de 33 jours, comparativement à 31 jours au cours de l'année précédente.

Les jeunes visitent moins souvent le dentiste

MONTRÉAL (PC) — La désassurance des soins dentaires survenue en 1992 pour les enfants de 10 à 14 ans aurait eu un impact certain sur la fréquence à laquelle les jeunes se rendent sur la chaise du dentiste. À tel point que Québec vient de mandater des chercheurs pour faire le point sur la situation.

Bien qu'aucune étude à large échelle n'ait été réalisée depuis 1992 sur la santé dentaire des enfants de 10 à 14 ans, le docteur Jean-Marc Brodeur, dentiste-conseil pour la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et spécialiste en médecine préventive à l'Université de Montréal, estime que des études réduites permettent de noter un fléchissement de la fréquentation du dentiste par les jeunes.

Une étude réalisée en Montérégie auprès de quelque 2000 enfants tend à montrer que les élèves de sixième année reçoivent moins de soins dentaires que leurs cadets, dont les soins sont toujours couverts par le gouvernement.

À la maternelle, le taux de fréquentation du dentiste par ces enfants

s'établissait à 86%, puis grimpa à 90% en deuxième année. Il retomba toutefois à 86% chez les enfants de sixième année.

«On pense que le taux de fréquentation chez les adolescents doit chuter sous les 75%. C'est très préoccupant. J'ai écrit aux directeurs de la Régie pour leur dire qu'on rate le coche», affirme le docteur Brodeur, qui a participé aux grandes enquêtes réalisées sur la santé dentaire au Québec.

Compte tenu de la désassurance, le nombre de traitements dentaires payés aux enfants par le gouvernement du Québec a chuté de 3,4 millions\$ en 1991 pour s'établir à 1,6 million\$ en 1994, le nombre de participants au programme ayant diminué de 19%.

EN BREF

Fraude contre Hydro-Québec

Le propriétaire d'une ferme d'engraissement de veaux à Saint-Élie-de-Caxton, Jean-Pierre Picard, fait présentement face à une accusation de fraude envers Hydro-Québec. Il aurait, entre septembre 1985 et février 1994, subtilisé plus de 1 300 000 kilowatts d'électricité à Hydro-Québec, par une manipulation du compteur. Le montant de la fraude est évalué à plus de 71 000\$ en tenant compte de l'électricité impayée, des frais d'intérêt et inhérents. Picard devait subir son enquête préliminaire hier matin au palais de justice de Shawinigan. Me Luc Malouin, qui représentait son confrère, Me Jean-François Lavallée, avocat de la défense, a obtenu de la cour, une requête afin de pouvoir remettre la cause. L'accusé s'est infligé une fracture à une clavicule en jouant au hockey. Un rapport médical a confirmé que Picard était d'ailleurs cloué au lit pour un mois. (PC)

VANCOUVER

Blanchiment d'argent

La mise sur pied par la Gendarmerie royale du Canada d'un bureau de change dans le centre-ville de Vancouver a permis l'arrestation de 120 personnes soupçonnées de blanchiment d'argent et de trafic de stupéfiants. Selon l'inspecteur Bruce Bowie, de la GRC, près de 1100 chefs d'accusation ont été déposés contre les suspects. L'enquête de la GRC, qui a duré 42 mois, a été menée en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et dans le nord-ouest des États-Unis. «Les transactions relatives au blanchiment d'argent provenant d'activités criminelles totalisent environ 40 millions\$», a déclaré Bowie. Les perquisitions ont permis la saisie de 222 kilogrammes de marijuana, 815 kilogrammes de cocaïne et 2,5 millions\$ en argent comptant. La police a identifié 430 personnes qui ont blanchi de l'argent à travers le bureau de change de la rue Burrard. Quelques personnes accusées sont liées au crime organisé. (PC)

solde
FIN DE SAISON

Rabais de **100\$** à **500\$**
sur tous les ensembles de ski pour hommes et femmes



Finlandia
Mail Est, Place Laurier
Voisin des Vêtements Garneau
657-7750


SOUPER COMPLET POUR DEUX À 19⁹⁶

AU CHOIX
*STEAK SAMURAI ET POULET
OU
STEAK SAMURAI ET CREVETTES

Comprend:
soupe et salades Kyoto,
entrée crevettes hibachi,
légumes orientaux, riz et thé,
taxes et pourboires en sus

LA MAISON DU STEAK SPECTACULAIRE!

Kyoto 560, GRANDE ALLÉE EST 529-6141 (Face au concorde)



Blizzard d'aubaines!

NOKIA rabais \$30
19⁹⁹ ~~49.99~~
Avec activation Cantel

Portatif Nokia 100/105 pouvant servir avec deux numéros de téléphone. Mémoire de 14 numéros et indicateurs de puissance de signal et de pile. Qté limitée, aucune commande différée. 1718526

Les cellulaires doivent être mis en service avec un nouveau numéro au moment de l'achat avec un abonnement à terme Cantel de 1 an. Aucun programme d'usager occasionnel admissible.

CANTEL AGENT AGRÉÉ

A à partir de **29⁹⁹**

B

A) RABAI\$ 10. Micro-84. Enregistreur à microcassette à deux vitesses. Recherche et repérage rapides. 14-8175 Cour. 49.99 **solde 39.99**

B) RABAI\$ 10. Portatif AM/FM stéréo avec écouteurs. Ampli de graves et bouton de syntonisation. 14-8223 Cour. 39.99 **solde 29.99**

C à partir de **6⁹⁹**

C) RABAI\$ 10. Calculatrice EC-4041. 65-820 Cour. 29.99 **solde 19.99**

D) RABAI\$ 15. Calculatrice/répertoire. 65-868. Cour. 49.99 **solde 34.99**

E) RABAI\$ 2. Calculatrice de poche. 65-597. Cour. 8.99 **solde 6.99**

Modèle 105. Magnéto-scope 2 têtes avec commande d'accélération, syntonisation 179 canaux, programmation à l'écran, verrouillage parental. 16-542

rabais \$60 **219⁹⁹** ~~279.99~~

rabais \$40 **179⁹⁹** ~~219.99~~

Micro chaîne stéréo CDM-1706 avec syntonisateur AM/FM stéréo, magnétocassette, lecteur CD à chargement par le haut, enceintes et télécommande. 13-1268

rabais \$30 **149⁹⁹** ~~179.99~~

Antenne télé UHF/VHF amplifiée. Fournie avec télécommande câblée et dispositif de rotation. Gain de 20 dB en UHF et 25 dB en VHF. Mât non inclus. 15-8230

MOITIÉ PRIX **69⁹⁹** ~~139.99~~

TRC-225 40 canaux, 4 W à auto-modulation, sélecteur de puissance et antenne en caoutchouc. 21-1647

rabais \$10 **19⁹⁹** ~~29.99~~

Télécommande fluo 3 en 1. Offerte en trois couleurs. Soutien téléphonique sans frais. 15-8912

rabais \$2 **299** ~~4.99~~

Porte-copie qui se fixe au moniteur et tient la page à hauteur des yeux. 26-8431

rabais 7⁹⁹ 11% ~~8.99~~

Disquettes 3.5" haute densité. Paquet de 10. 26-8323

NOUVEAU BAS PRIX 2999⁰⁰

IBM APTIVA Model 30 multimédia

- RAM de 8 Mo • MPEG vidéo
- CD-ROM à vitesse quadruple
- Modem 28.8 Kbits/s • Sound Blaster*
- Répondeur téléphonique • Coupon pour Windows 95 • OS/2 Warp, PC DOS 7.0, plusieurs logiciels • Garantie Echange Express de 3 ans sur l'unité centrale
- Disponible avec certains logiciels en français (2514166) ou tous en anglais (2514163)

Aptiva.

P75
Ecran Aptiva de 14" inclus

RadioShack DIVISION INTERM CANADA LITEE

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS

Aucun acompte, aucun paiement ni intérêt pendant 90 jours (avec crédit approuvé) sur achats de plus de \$250 faits avec une carte de crédit RadioShack.

Vous avez des questions. Nous avons les réponses.™

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit RadioShack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetsons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Prix, bandes, accessoires non fournis sauf mention contraire.

Le magasin ou détaillant RadioShack le plus proche est dans les pages blanches.

*IBM Marque de commerce de RadioShack, une division de Tandy Corporation U.S., dont Inter/AN est un utilisateur agréé.

Expire le **27 jan. 96**



**Voici pourquoi les fonds de placement
sont maintenant accessibles à tous.**


Parce que la gamme des Fonds Desjardins permet de satisfaire tous les investisseurs, des plus prudents aux plus audacieux. Parce que les Fonds Desjardins sont disponibles dans plus de 1 200 caisses Desjardins ou tout simplement en composant le 1 800 711-6100. Parce que près de 2 000 conseillers accrédités peuvent vous aider à faire le bon choix. Parce que ce sont des Fonds Desjardins.

Service
téléphonique
du lundi au
vendredi de
8 h à 20 h

1 800 711-6100


**LES FONDS
DESJARDINS**

Les Fonds Desjardins et les Fonds Diversifiés Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus disponible dans les caisses Desjardins et dans les Centres de Gestion privée Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir.

 **Desjardins** pour s'aider soi-même

LIQUIDATION FINALE

50% à 70%

SUR TOUTES NOS COLLECTIONS PRESTIGIEUSES, DONT:
ARA ANNEKLEINII Yarell EMANUEL

NOUS FERONS BIENTÔT PEAU NEUVE
ET TOUTE LA MARCHANDISE DOIT ÊTRE ÉCOULÉE.

HÂTEZ-VOUS DE PROFITER DE RABAIS DE 50% À 70%
SUR TOUS LES ARTICLES EN MAGASIN ET
— POURQUOI PAS? —
FAITES PEAU NEUVE, VOUS AUSSI!



FAUBOURG
SIGNATURE
PLACE STE-FOY

PLAINTES SUR LA CONDUITE DE JEAN BIENVENUE

Le juge en chef du Québec enquêtera

■ OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien de la magistrature a nommé, hier, le juge en chef du Québec, Pierre Michaud, à titre de président du comité chargé d'enquêter sur les plaintes relatives à la conduite du juge Jean Bienvenue de la Cour supérieure du Québec.

Dans le cours de ses travaux, le comité tiendra des audiences publiques à Québec pendant la première semaine du mois de mars. Il a été constitué à la demande du ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, et du procureur général du Québec, Paul Bégin.

Le rapport du comité sera présenté au Conseil de la magistrature, qui offrira la possibilité aux parties impliquées de se faire entendre. Le rapport final sera transmis au ministre fédéral de la Justice. Celui-ci pourra, le cas échéant, recommander au Parlement de destituer le juge Bienvenue. Si cela produisait, il s'agirait d'un geste exceptionnel. Depuis 1971, il y a eu huit enquêtes formelles mais aucune n'a débouché sur une destitution.

Le juge Bienvenue a tenu des propos qui ont soulevé la polémique, en décembre, au moment où il déclarait coupable une femme accusée du meurtre de son mari. Il avait déclaré que la victime a souffert davantage que les victimes de l'Holocauste. Il avait ajouté que les femmes sont capables de bassesses pires que celles commises par les hommes.

Outre le juge en chef Michaud, le comité comprend Joseph Daigle, juge en chef de la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick; J.-Claude Couture, juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt du Canada; Paule Gauthier, une avocate de Québec, et Nathalie Des Rosiers, professeur à la faculté de droit de l'université Western Ontario.

ENQUÊTE SUR LA SOMALIE

Morneault ne bronche pas

Le lieutenant- colonel maintient ses affirmations

OTTAWA (PC) — Malgré un contre-interrogatoire implacable, un ancien commandant du Régiment canadien aéroporté a maintenu hier ses affirmations selon lesquelles il avait été relevé de son commandement sans préavis.

Le lieutenant-colonel Paul Morneault s'en est tenu à sa première déclaration au cours de son témoignage à l'enquête sur la Somalie, à savoir qu'il n'avait pas la moindre idée qu'il avait des ennus jusqu'au moment où le brigadier-général Ernie Beno lui en avait fait part, en octobre 1992.

M. Morneault a commandé l'Aéroporté pendant quatre mois à la fin de l'été et au début de l'automne de 1992, alors que le régiment s'appretait à partir pour la Somalie dans le cadre d'une force multinationale d'aide humanitaire.

M. Beno a soutenu qu'il avait congédié M. Morneault parce qu'il n'avait plus confiance dans ses capacités de leader, que la formation laissait à désirer au sein du régiment et parce que M. Morneault n'avait pas réussi à y maintenir la discipline.

C'était la troisième journée de M. Morneault à la barre des témoins et Bruce Carr-Harris, l'avocat de M. Beno, l'a cuisiné au cours du contre-interrogatoire.

L'avocat a passé en revue une foule de documents et de lettres, soulignant des phrases qui auraient pu faire comprendre à M. Morneault que M. Beno n'était pas content de lui au cours des derniers jours précédant son renvoi.

M. Morneault, qui a passé trois ans à faire progresser une requête officielle à travers les dédales de la bureaucratie militaire dans le but d'obtenir le rétablissement dans ses fonctions, n'a pas bronché.

Il a dit que les lettres de M. Beno n'étaient rien de plus que des échos de ce qu'il avait lui-même raconté au général. Il a soutenu qu'il croyait que M. Beno essayait de l'aider.

M. Morneault a admis qu'il ne comprenait pas le ton d'une lettre que M. Beno lui avait fait parvenir peu avant qu'on ne le relève de ses fonctions.

Cependant, il ne lui est jamais venu à l'esprit que M. Beno cherchait à l'avoir.

« Je craignais surtout qu'il ne décide de laisser mon unité au pays », a-t-il insisté au cours de sa déposition.

Le RER Focus* Ligne Verte est le RER autogéré qui peut détenir nombre des options de placements les plus populaires aujourd'hui, y compris les placements que vous avez probablement déjà.

Dans un RER Focus, vous pouvez détenir des fonds mutuels (canadiens et internationaux), des CPG,

Il y a un autre avantage à regrouper vos placements de RER Focus : vous pouvez vous assurer d'atteindre le contenu étranger maximum.

Cela vous aide à diversifier vos avoirs et peut améliorer vos rendements possibles tout en diminuant votre risque.

L'ABC des RER avec la Ligne Verte.

Le RER Focus Ligne Verte est le moyen souple et peu coûteux d'être maître de vos placements.

des obligations d'épargne du Canada et provinciales, des obligations coupons détachés, des bons du Trésor provinciaux et du gouvernement du Canada, des dépôts à terme et des liquidités. C'est le régime enregistré qui convient à ceux qui ont des placements RER et veulent les gérer eux-mêmes facilement et simplement, mais ne veulent pas acheter et vendre des actions. Le RER Focus est, en fait, un régime autogéré moins compliqué et moins coûteux.

A Source unique

Investissez vos placements dans un RER Focus Ligne Verte, et vous aurez une seule source pour tous les renseignements financiers qu'il vous faut ; un seul numéro sans frais à composer pour acheter et vendre n'importe lequel de vos placements, y compris plus de 400 fonds mutuels ; et un seul relevé mensuel complet qui vous indique toute ce qui se passe dans votre RER.

L'un des avantages clés d'un RER Focus, c'est que vos placements sont bien organisés. Chaque mois, vous recevez un relevé couvrant tous vos placements qui indique la performance, les dividendes ou l'intérêt reçus et toutes vos activités d'achat et de vente.



B Service

Un chargé de comptes de la Ligne Verte est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à un seul numéro de téléphone sans frais.

Vous disposez aussi d'information à jour au bout des doigts, en tout temps, grâce à MicroMax* Ligne Verte, un service sur ordinateur personnel en direct et en temps réel. Les détenteurs de RER Focus peuvent y avoir accès n'importe quand pour obtenir des cotes d'actions et d'indices détaillées et vérifier les valeurs des fonds mutuels, mettre à jour l'information sur leur portefeuille, suivre les rendements de leurs placements et entrer des ordres d'achat et de vente. Le TéléMax* Ligne Verte est un service similaire auquel vous pouvez accéder par téléphone n'importe quand, de n'importe où.

C Économies

Comme la Ligne Verte est un courtier à escompte, vous économisez de l'argent puisque les frais d'administration sont moindres et les commissions, moindres aussi. En fait, les frais d'administration d'un RER Focus ne sont que de 25 \$ par année, plus la TPS.

POUR OUVRIR UN COMPTE LIGNE VERTE, TÉLÉPHONEZ À NOTRE BUREAU DE QUÉBEC AU
(418) 654-0700 OU AU 1-800-363-1531. DU 1 AU 4 FÉVRIER : "SALON REER ET
PRODUITS FINANCIERS" PLACE DE LA CITÉ

LIGNE VERTE®
LE COURTIER À ESCOMPTE PAR EXCELLENCE



Services d'investissement Ligne Verte, une division des Valeurs Mobilières TD Inc. *Marque de commerce de la Banque Toronto Dominion, Valeurs Mobilières TD Inc., filiale, usager inscrit. Membre FCPE. Les prospectus simplifiés contiennent des renseignements importants sur ces fonds mutuels et nous vous invitons à les lire attentivement avant d'investir. Vous pouvez en obtenir des exemplaires à une succursale des Services d'investissement Ligne Verte. Les placements dans les fonds mutuels ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par la Régie d'assurance-dépôts du Québec.

AFFAIRE AIRBUS

La Cour demande des précisions à Mulroney

MONTRÉAL (PC) — La Cour supérieure a demandé hier à l'ex-premier ministre du Canada, Brian Mulroney, qui a intenté une poursuite en diffamation au montant de 50 millions \$ contre le gouvernement canadien, de préciser certains allégués de son action.

L'ancien premier ministre reproche au ministre de la Justice et à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'avoir sali son nom en envoyant en novembre au gouvernement suisse une demande de renseignements touchant deux comptes bancaires.

Ceux-ci pouvaient être, selon la demande d'aide, aux noms de M. Mulroney et d'un lobbyiste conservateur, Frank Moores. Ils auraient pu servir à encaisser de présumées commissions secrètes sur la vente de 35 avions Airbus à Air Canada.

À cette étape préliminaire d'une poursuite civile, les personnes attaquées ont le droit d'exiger des précisions afin d'être en mesure de préparer leur défense. M. Mulroney a consenti dès le départ à apporter plusieurs précisions.

L'ancien chef conservateur consent aussi à fournir le détail des calculs qui lui permettent de réclamer 25 millions \$ de dommages réels et autant à titre exemplaires.

Comme les parties ne s'entendaient pas sur bien des points, le juge André Rochon a tranché.

Il a limité ainsi, au nom du secret professionnel, la curiosité du gouvernement canadien au sujet des clients et des mandats confiés à M. Mulroney comme avocat depuis qu'il a quitté la vie publique.

La cour a donné à M. Mulroney deux semaines pour apporter l'ensemble des précisions.

LE MONDE

Diana fait le vide autour d'elle

LONDRES (AFP) — La princesse de Galles a engagé hier un conseiller de presse indépendant pour remplacer son ex-secrétaire de presse qui avait démissionné en novembre dernier.

Le nouveau conseiller s'appelle Jane Atkinson, 48 ans. Elle travaille comme consultant indépendant en relations publiques.

La nomination de Mme Atkinson intervient alors que la princesse de Galles paraît de plus en plus isolée, lâchée par son personnel à un moment critique de sa vie où elle négocie son divorce et est accusée de diffamation.

Son chauffeur et un secrétaire ont démissionné mardi, suivant l'exemple de son attaché de presse et de son secrétaire particulier.

Mme Atkinson ne sera pas installée dans le service de presse du palais, contrairement à ses prédécesseurs et ne sera pas employée à plein temps.

Le secrétaire de presse de Diana, Geoffrey Crawford, avait démissionné en novembre, furieux de ne pas avoir été informé par la princesse de l'entretien qu'elle avait accordé à la BBC et dans lequel elle avait admis avoir commis l'adultère.

Par ailleurs Diana n'a toujours pas répondu aux avocats de la gouvernante de ses fils, Alexandra Legge-Bourke, qui lui ont demandé de retirer formellement des propos qualifiés d'injurieux à son encontre.

Le quotidien populaire *The Sun* donne hier le contenu de cette « insulte » de sept mots: « Désolée, j'ai appris pour le bébé », que Diana aurait perfidement glissé à Mlle Legge-Bourke, 30 ans, lors d'une fête de Noël organisée pour les employés de la famille royale.

Selon *The Sun*, par cette remarque en apparence anodine la princesse insinuait que la gouvernante des jeunes princes, embauchée par le prince Charles en 1992, « s'était rendue à l'étranger pour avorter ».

Selon les témoins de la scène, Tiggy était assise à une table lorsque Diana est passée, s'arrêtant un instant pour lui lancer à voix basse ces sept mots. Tiggy, estomaquée, n'a su répondre que: « Quoi! ». Bouleversée, elle est partie dans une autre pièce pour se remettre, soutenue par un des conseillers du prince Charles. La scène se déroulait dans un des grands hôtels de Londres, à l'abri des photographes et de la presse.

Interrogée par la reine sur cet avortement supposé, la gouvernante a semble-t-il pu aisément prouver que ce n'était qu'une invention sans aucun fondement.

Selon les journaux, Lady Diana vit mal la relation étroite qui s'est créée entre Mlle Legge-Bourke, 30 ans, et ses deux fils, William à 13 ans et Harry 11 quand ils sont gardés par leur père.

La presse d'hier glose aussi sur les raisons pour lesquelles Diana a perdu mardi son chauffeur et sa secrétaire.

Selon plusieurs journaux, Diana aurait pris ombrage d'une relation que son chauffeur Steven Davis, 32 ans, avait commencé à entretenir avec Will Carling, capitaine de l'équipe de rugby d'Angleterre, avec lequel elle a eu ces derniers temps des relations que la presse s'est empressée de qualifier d'amoureuses.

Un jour que le chauffeur avait conduit Carling à un dîner à Birmingham, la princesse furieuse lui aurait dit: « Il est mon ami, pas le vôtre. Comment osez-vous? » rapporte la presse.

Jozef Oleksy démissionne

Le premier ministre polonais nie être un espion russe

VARSOVIE (AFP) — Le premier ministre ex-communiste polonais Jozef Oleksy a été contraint à démissionner, à la suite des accusations d'espionnage au profit de l'ex-URSS qui pèsent sur lui et suscitent depuis cinq semaines une grave crise politique en Pologne.

M. Oleksy l'a annoncé aux Polonais dans un discours télévisé hier soir, quelques heures après que le parquet militaire eut décidé d'ouvrir une enquête formelle sur les accusations contre le premier ministre.

« Je n'ai rien à cacher. Je suis innocent. J'ai besoin de cette enquête qui seule peut dévoiler la vérité et ôter les accusations qui pèsent sur moi », a affirmé M. Oleksy dans son discours, après avoir annoncé sa démission « pour ne pas entraver le bon fonctionnement de l'État ».

Cette démission, réclamée avec insistance par l'ensemble de l'opposition, a aussitôt été qualifiée de « bien trop tardive » par l'ancien président Lech Walesa.

M. Oleksy avait été en décembre dernier publiquement accusé d'espionna-

ge au profit de Moscou par l'ancien ministre de l'Intérieur Andrzej Milczanowski, démissionnaire avec le départ de M. Walesa.

L'affaire Oleksy empoisonne depuis cinq semaines le climat politique en Pologne et assombrit l'image de son parti social-démocrate SDRP, issue du parti communiste polonais dissous POUN. Le SDRP, noyau dur de l'alliance SLD (au pouvoir avec le parti paysan PSL) est la cible d'attaques de l'opposition de droite et de nombreux médias polonais, qui mettent en avant les anciennes relations de ses dirigeants avec Moscou.

Le départ de M. Oleksy était réclamé jusque dans les rangs du PSL, qui a proposé son remplacement par un lea-

der paysan, proposition à laquelle son allié ex-communiste n'a pas donné suite pour le moment.

L'enquête du parquet militaire doit concerner « la fourniture présumée par M. Oleksy de renseignements à un service étranger, et le rôle d'agents de Vladimir Alganov et Grigori Iakimichine », deux ex-diplomates russes à Varsovie.

Le premier ministre avait reconnu dans une interview que ses relations avec Vladimir Alganov étaient « une imprudence », même qu'il s'agissait de « relations humaines les plus ordinaires ».

M. Oleksy avait reconnu également avoir tenu « quatre ou cinq » rencontres avec Grigori Iakimichine (qui, selon M. Milczanowski, aurait « repris » M. Oleksy comme source d'informations après le départ d'Alganov).

Dans son discours télévisé, M. Oleksy a affirmé qu'il n'y avait pas en Polo-

gne de « crise de l'Etat, mais une lutte brutale pour le pouvoir ». Il s'est livré à une attaque en règle contre les services spéciaux (UOP), à l'origine des accusations contre lui.

L'objectif de l'opposition, jalouse, selon lui, des « succès économiques du gouvernement, est de briser la coalition au pouvoir » des ex-communistes et du parti paysan PSL.

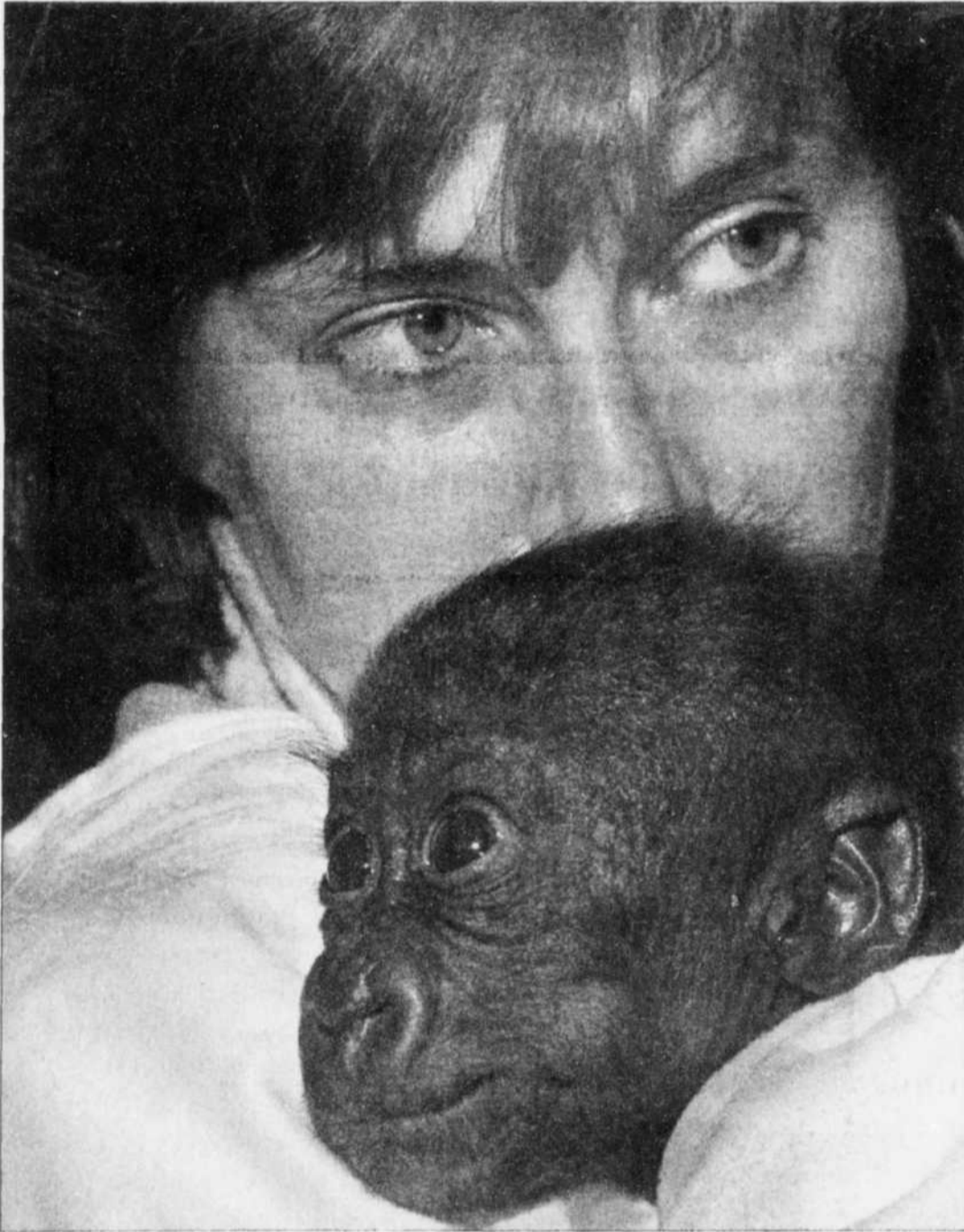
« L'opposition qui a perdu (les élections) ne supporte pas l'idée de voir la Pologne adhérer aux structures euro-atlantiques sous la présidence d'Aleksander Kwasniewski (ex-communiste) », a encore affirmé M. Oleksy.

Le chef de l'Etat « va prendre, conformément à la Constitution, des mesures qui s'imposent après la déclaration de M. Oleksy », a indiqué sans autres précisions le porte-parole du président Kwasniewski.

De son côté, Lech Walesa a estimé que les élections législatives anticipées seraient « la seule solution possible » pour sortir la Pologne de la crise consécutive à l'affaire Oleksy.

« Une lutte brutale pour le pouvoir »

Gorille-épreuve



Timu se porte bien. Timu est un gorille conçu en éprouvette. Il est né le 9 octobre dernier, mais ce n'est que cette semaine qu'il a pu rejoindre enfin sa famille au zoo de Cincinnati. Il est réconforté par Dawn Stresser, la gardienne du zoo.

« Le grand secret » fait un tabac sur Internet

BESANCON (France) (AFP) — « C'est incroyable, nous allons exploser ». Ravis, les patrons du café le Web à Besançon, en France, qui viennent de lancer sur Internet « Le Grand secret », un livre interdit sur le cancer caché de l'ex-président Mitterrand, contemplent les scores record des demandes de connexion.

« Nous en sommes largement à plus de 100 000 demandes de connexions », a déclaré hier Pascal Barbraud, responsable informatique de cet établissement ouvert l'été dernier. Dans les heures ayant suivi la mise sur le réseau du livre tard mardi, le serveur a sauté une bonne dizaine de fois.

Quand les appels sont trop nombreux, le serveur de 32 mégas de mémoire vive se trouve à court de mémoire virtuelle et se déconnecte avant de se remettre automatiquement en marche, explique cet informaticien. Hier, les capacités devaient être doublées.

Au cours de la soirée de mardi, dans les heures qui ont suivi la diffusion de la nouvelle par les médias, il y avait un millier d'appels d'abonnés d'Internet chaque heure sur le « Web » qui, après l'image plein écran du visage du président Mitterrand une croix sur la bouche, annonçait l'événement sous le titre

« Le grand silence ».

À la demande de la famille Mitterrand, la justice française avait interdit jeudi dernier « Le grand secret » pour violation du secret médical et de l'intimité des proches de l'ancien président.

Dans cet ouvrage, son ex-médecin personnel, Claude Gubler, affirme que M. Mitterrand était atteint d'un cancer de la prostate six mois après le début de son premier septennat en 1981 et qu'il avait décidé de cacher cette maladie aux Français contrairement aux promesses de transparence faites sur son état de santé.

Tout au long de la nuit, le Web de Besançon a enregistré une montée en puissance des demandes de connexion qui ont atteint hier matin la moyenne de 7 à 8000 à l'heure, ajoute le responsable de ce café en soulignant que l'opération lui rapporte « zéro franc et zéro centime ».

La mise sur le réseau a été opérée au moyen d'un fichier image après que les 190 pages du livre eurent été numérisées une par une d'abord à Belfort puis dans les sous-sol du Web à Besançon. Il faut, dans ces conditions, entre 10 et 20 minutes selon le modem de l'utilisateur pour charger l'intégralité de l'ou-

vrage dans un micro-ordinateur.

Les informaticiens du Web ont décidé de compresser ce fichier et dès la fin de la journée d'hier, ce délai de téléchargement devrait être considérablement raccourci, affirme M. Barbraud.

Le casse-tête juridique constitué par cette initiative a conduit le procureur de Besançon à la plus grande prudence. Christian Hassenfratz soulignait hier n'avoir été saisi d'aucune plainte ni de l'éditeur, ni de l'auteur, ni de la famille Mitterrand.

Pour le parquet, il y a un « piratage pur et simple d'une oeuvre de l'esprit » mais « le fait que les intérêts de l'éditeur ne soient pas tout à fait légitimes » le conduit à ne pas prendre d'initiative.

En matière « d'atteinte à la vie privée » — qui avait été l'argument avancé par la famille Mitterrand pour obtenir l'interdiction de la vente de l'ouvrage — le parquet n'a pas non plus à prendre d'initiative, ajoute le procureur.

« Nous, on trouve cette interdiction ridicule », rétorque au « Web » Pascal Barbraud qui se dit prêt, en cas de difficulté avec la justice française, à faire héberger les pages de l'ouvrage interdit dans un pays étranger.

EN BREF

CALIFORNIE

Quintuplés bien portants

Une Californienne de 35 ans, Patty Shier, a donné naissance mardi à Long Beach, en Californie, à des quintuplés qui sont tous en bonne santé. Les cinq bébés, trois filles et deux garçons nés à huit mois, respirent sans aide artificielle, ont indiqué des sources médicales. Selon le Département de la Santé de Californie, il n'y a eu que cinq autres cas de naissance de quintuplés depuis 1980. Mais, selon des sources médicales, les enfants nés mardi sont les seuls quintuplés nés aux États-Unis à être tous en bonne santé. (AFP)

RUSSIE

Otages libérés

Les indépendantistes tchéchènes ont libéré hier, dans l'est de la Tchétchénie, 40 à 50 civils pris en otages dans la république russe voisine du Daguestan, qu'ils détenaient depuis deux semaines. Les otages, capturés dans la ville de Kizliar, ont été autorisés à regagner le Daguestan, leur république d'origine, a rapporté un journaliste. Les Tchétchènes détiennent encore 23 policiers capturés au Daguestan, a indiqué le commandant indépendantiste Aslan Maskhadov, précisant que ces otages ne seraient libérés qu'en échange de combattants tchéchènes faits prisonniers au Daguestan la semaine dernière. (AFP)

Référendum en Colombie

Le président colombien Ernesto Samper a annoncé hier dans un discours radio-télévisé la tenue d'un référendum sur son maintien au pouvoir. La crise politique colombienne s'est aggravée lundi après la diffusion d'interviews de l'ex-ministre de la Défense Fernando Botero, aujourd'hui emprisonné, affirmant que Samper savait que le cartel de Cali avait participé au financement de sa campagne électorale, en 1994.

KENTUCKY

Accident de chasse

Il arrive que des chasseurs maladroits tuent leur chien. Il est plus rare que des chiens de chasse tirent sur leur maître. C'est pourtant ce qui est arrivé à Rusty, un épagneul de 15 mois qui s'est emparé des pattes sur la détente du fusil que son maître venait de poser sur le sol pour ramasser la perdrix qu'il venait d'abattre. Atteint par une décharge de calibre .12 dans les jambes, Phillip Smith, 45 ans, a dû être hospitalisé. Mais il n'en veut pas à son chien.

Le Monde casse sa grippe avec Oscillo.

Rien ne sert de souffrir, il faut agir à temps.

Cassez votre grippe dès les premiers symptômes.



COMMENCEZ À PAYER 1 AN* APRÈS LA LIVRAISON

PRIX RÉDUIT SUR TOUTE LA MARCHANDISE

VENTE DU MILLION

FAITES LIVRER VOTRE MARCHANDISE QUAND BON VOUS SEMBLERA EN 1996 ET COMMENCEZ À PAYER 1 AN APRÈS LA LIVRAISON*.



18
pi cu

Réfrigérateur KitchenAid (156977)

- 18 pi cu
- **Tablettes de verre scellé**
- Balconnets ajustables dans la porte
- Serpentin incorporé
- Porte réversible
- Contrôle d'humidité
- Bacs à fruits et à légumes sur roulettes

KitchenAid®



Cuisinière KitchenAid (163840)

- Autonettoyant
- **Convection**
- 4 éléments radiants
- Sonde à viande
- Tableau de commandes digitales

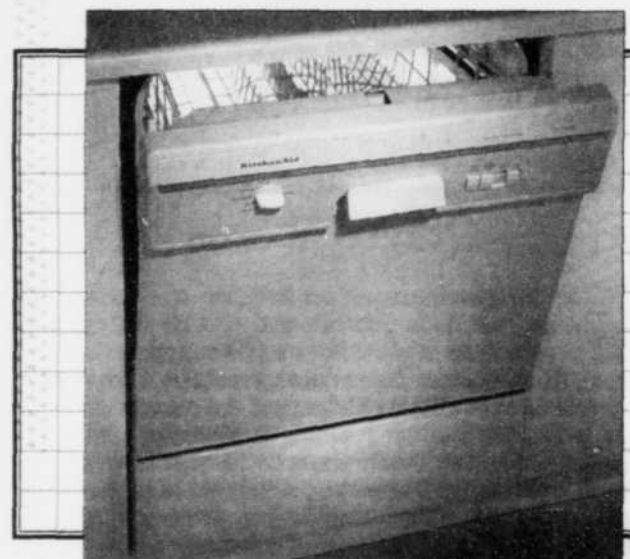


Laveuse KitchenAid (133988)

- Extra grande capacité
- Agitateur double action
- **Insonorisation "Whisper Quiet"**
- 3 vitesses d'essorage

Sécheuse KitchenAid (135392)

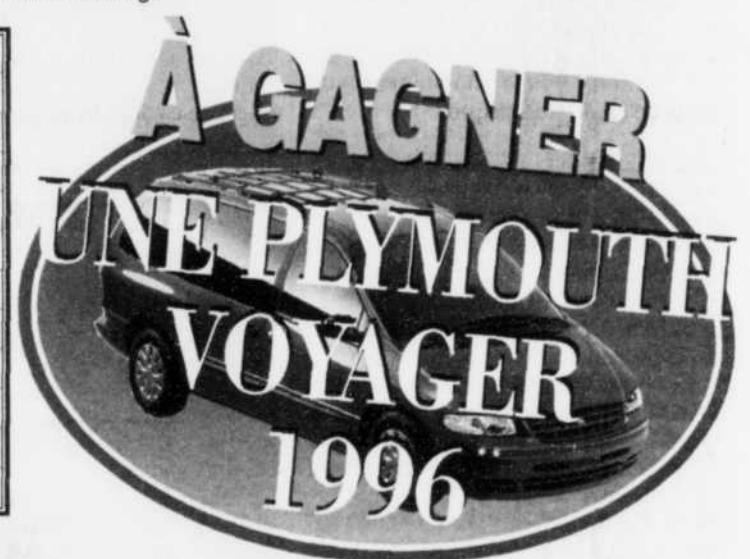
- Extra grande capacité
- Contrôle électronique du séchage
- Signal sonore sur fin de cycle



KitchenAid®

Lave-vaisselle KitchenAid (140631)

- **Broyeur d'aliments durs**
- Chauffe l'eau automatiquement
- Intérieur en porcelaine garantie 25 ans
- Insonorisation "Quiet scrub"

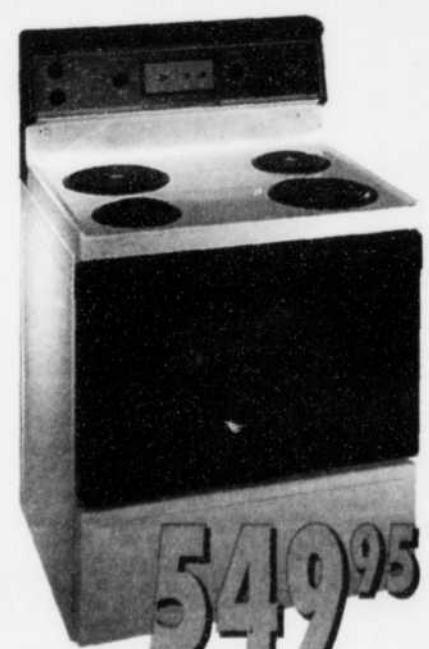


18
pi cu

Réfrigérateur McClary (165033)

- 18 pi cu
- 2 bacs à fruits et légumes
- 1 bac à viande
- 1 tablette dans le congélateur
- Tablettes ajustables dans le réfrigérateur
- Disponible en blanc sur blanc ou avec poignée noire

MCCLARY



Cuisinière McClary (142171)

- Four facile à nettoyer
- Éléments amovibles de 6 pouces et 8 pouces
- Disponible en blanc sur blanc



Laveuse McClary (159929)

- Laveuse de grande capacité
- 2 niveaux d'eau
- 3 choix de température
- Lavage/rinçage
- 4 programmes
- Disponible en blanc sur blanc

Sécheuse McClary (159932)

- Très grande capacité
- Panier en Permatuf à l'épreuve de la corrosion
- Châssis entièrement en acier galvanisé
- Disponible en blanc sur blanc

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente.
Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.
Cartes de crédit acceptées.
** Règlement en magasin

TANGUAY

OUVERT LE DIMANCHE DE MIDI À 17H00

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

- | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|--|
| LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511 | BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
(418) 667-6282 | LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ormière
(418) 871-4411 | TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111 | POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Cté de Rimouski
(418) 725-4411 | CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411 | RIVIÈRE-DU-LOUP:
245, Hôtel de ville
(418) 867-4711 |
|---|---|--|---|---|--|--|